

C
LES

VOLUME 25 • NUMÉRO 3
DÉCEMBRE 2020

D'HABITATION

P
S

FECHALL

Lanaudière
Laurentides
Laval

LA FAMILLE S'AGRANDIT: DEUX NOUVELLES FÉDÉRATIONS SE JOIGNENT AU MOUVEMENT

INFORMATIONS SUR
LA CARTE MULTISERVICES

Voir page 17-18

CHARM
Montréal

www.cooperativehabitation.coop

840, rue Raoul-Jobin, bureau 202, Québec (Québec) G1N 1S7

CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION



Protégez ce qui vous tient le plus à coeur et économisez sur vos assurances!

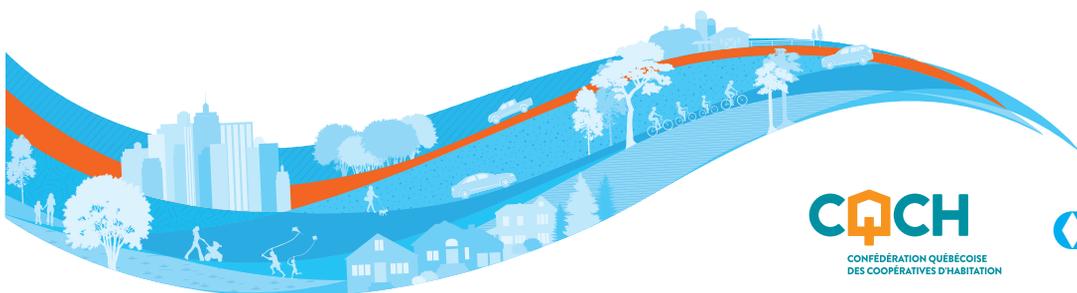
Découvrez **SécuriMembre^{MD}** et **AutoAssur^{MD}**, deux programmes exclusifs, conçus spécialement pour les membres de coopératives d'habitation affiliées à la CQCH.

Économisez sur une police d'assurance pour vos biens personnels ou votre automobile grâce à une tarification avantageuse.

De plus, bénéficiez :

- > du service de règlement de sinistres **Déclit^{MD}**, offert en tout temps;
- > d'une protection fiable, offerte par des gens de confiance;
- > de la Garantie du Service des sinistres;
- > d'un service rapide et accessible.

Appelez-nous dès aujourd'hui au 1-888-312-1118 pour obtenir **une soumission gratuite et sans obligation!**



Co-operators^{MD} est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. AutoAssur^{MD} et Déclit^{MD} sont des marques déposées de La Compagnie d'assurance générale Co-operators, utilisée sous licence. Les réductions, la couverture et l'admissibilité varient selon la province. Les membres peuvent économiser une fois toutes les réductions prises en compte. Co-operators s'engage à protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. Pour en savoir plus, visitez le www.cooperatorsassurancegroupe.ca.

LES COOPs D'HABITATION

Coordination :
Eric Tremblay (CQCH)

Collaboratrices et collaborateurs :
Jacques Côté, M^e Philippe Morissette, Jacques Leclerc,
Jordan Duclos, Jahelle Simoneau-Lachapelle,
Colette Paquet, Romain Thibaud (FECHAQC),
Guillaume Brien (FCHE), Laurent Bigard (FECHAM),
Pascale Courchesne (FECHMACQ), Dennis Bolduc (FECHAS),
Raphaël Déry (FIHAB), Sandrine Terrault (Écohabitation).

Révision : Christine Paré, LINÉA contenus d'exception

Graphisme : Hoola studio – www.hoola-studio.com

Impression : Les impressions Héon et Nadeau

Tirage : 19 000 exemplaires

Abonnement : 13,80 \$/an (TPS et TVQ incluses)

Éditeur :
Confédération québécoise des coopératives
d'habitation (CQCH)
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

Téléphone : 418 648-6758
Télécopieur : 418 648-8580
Courriel : info@cqch.qc.ca

Direction générale : Jacques Leclerc

Président de la CQCH : Jacques Côté

Les fédérations membres :
FCHE : Tél. : 819 566-6303
Courriel : fche@reseaucoop.com

FECHAM : Tél. : 450 651-5520
Courriel : info@fecham.coop

FECHAQC : Tél. : 418 648-1354
Courriel : info@fechaqc.coop

FCHARM : Tél. : 514 742-7228
Courriel : info@fcharm.ca

FECHALL : Tél. : 450 759-8488

FECHAS : Tél. : 418 543-6858
Courriel : fechas@qc.aira.com

FECHMACQ : Tél. : 819 477-6986
Courriel : info@fechmacq.ca

FIHAB : Tél. : 819 243-3717
Courriel : info@logeaction.com

Le mandat de la revue *Les COOPs d'habitation* est d'informer les membres de coopératives et de promouvoir la formule coopérative en habitation. La revue est distribuée dans les foyers membres des six fédérations régionales de coopératives d'habitation, aux coopératives des régions non fédérées associées à la CQCH ainsi qu'aux partenaires et fournisseurs de notre réseau. Les ménages membres d'une coopérative d'habitation affiliée à la CQCH sont automatiquement abonnés. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1996

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1206-1093

Envoi de publication
Enregistrement n° : 40019652

1	6	5	8	7	2	9	4	3
4	8	7	5	9	1	8	6	2
9	8	2	3	6	4	1	7	5
7	1	1	3	2	2	2	2	4
5	8	8	6	3	7	2	2	9
7	5	9	4	1	1	1	8	8
6	2	9	4	1	1	1	8	8
3	7	7	6	1	2	2	4	9
9	2	5	3	4	7	1	6	8
8	1	3	7	9	8	6	4	5

Réponse : 5 et 6

SOMMAIRE

Mot du président et du directeur général	4
CONCOURS	6
On joue? À vos crayons! Go!	6
Mise à jour COVID-19	7

DOSSIER

Deux nouvelles fédérations	8
Guide Pratique de gestion	12
Publireportage EGR	13
Au nom de la loi	14
Effet coop	16
Carte multiservices	17
Informations IFLC-2	19
Projet CQCH	20

ZOOM FÉDÉ

Québec. Chaudière-Appalaches	23
Estrie	24
CQCH	25
Montérégie	26
Outaouais	28
Saguenay-Lac-Saint-Jean	29
Mauricie. Centre-du-Québec	30
Entente Canada-Québec	31
Jardins sur nos balcons	33
Le courrier de madame Coop	34
SOCODEVI	35

Services juridiques en droit des coopératives, louage résidentiel, droit municipal, droit du travail, droit de la construction et fiscalité municipale.

Une équipe de professionnels du droit
à votre service.

Éric David, avocat
514 954 0440, poste 112 | emd@municonseil.com
municonseil.com



Municonseil
avocats

LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Jacques Côté,
président de la CQCH

Nous pouvons affirmer que l'année 2020 a changé nos vies et qu'elle fut une année remplie de rebondissements. En effet, l'arrivée de la pandémie de COVID-19 a bousculé notre quotidien radicalement. Nous avons dû apprendre rapidement à vivre avec cette nouvelle réalité aux conséquences parfois tragiques. Confinement de la première vague, déconfinement estival puis reconfinement défini par les zones de couleur qui ont teinté notre belle province par l'arrivée de la deuxième vague. Nous avons dû porter le masque dans les lieux publics et vu l'interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs.

Le monde de l'habitation coopérative s'est vu contraint, lui aussi, de s'adapter aux nouvelles réalités et s'ajuster aux limites imposées. Accompagnés par les fédérations régionales, les coopérateurs ont su faire face à ces événements de manière exemplaire et nous avons pu voir l'incroyable résilience de notre réseau.

Bien que cette pandémie ait fait les manchettes tout au long de l'année, le secteur de l'habitation communautaire a continué de se développer et d'évoluer. C'est donc avec plaisir que nous avons vu plusieurs initiatives et projets être mis en œuvre. L'année 2020 aura été marquée positivement par l'arrivée dans son Mouvement de deux nouvelles fédérations. Plusieurs événements ont également marqué la scène politique par l'annonce du prolongement de l'Initiative fédérale de logement communautaire (IFLC) pour sa deuxième phase ainsi que la conclusion de plusieurs années de discussion pour l'entente Canada-Québec sur le logement bénéficiant à la construction de nouvelles unités de logements coopératifs.

NOUVELLES FÉDÉRATIONS

Depuis quelques années, plus de 235 coopératives d'habitation du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal se sont jointes à la CQCH à titre de membre auxiliaire. Leur décision étant basée sur leur désir d'adhérer à un Mouvement coop représentant leurs valeurs, leurs orientations et leurs actions, et ce dans le respect de leur identité unique et du respect de l'autonomie. Compte tenu des particularités régionales et du nombre élevé de ces coopératives, une nouvelle fédération a vu le jour sur la région métropolitaine de Montréal pour répondre aux besoins distinctifs de ces coopératives. La CQCH est donc fière d'annoncer la création de la Fédération CHARM dorénavant au service des coopératives d'habitation de la région de Montréal, et ce dès maintenant.

Nous sommes également fiers d'annoncer, grâce à la contribution du groupe de ressources techniques HABEO, la mise sur pied de la Fédération des coopératives d'habitation de Lanaudière, des Laurentides et de Laval (FECHALL) pour les coopératives d'habitation de ces régions. Depuis près de 6 ans, plusieurs partenaires et organismes du secteur de Lanaudière, des Laurentides et de Laval étudiaient la possibilité de renforcer les liens des coopératives d'habitation du secteur avec la CQCH. Dès lors, la CQCH a joint ses forces aux ressources et à l'expertise d'HABEO pour la création de la FECHALL qui sera au service des coopératives d'habitation de ces territoires.

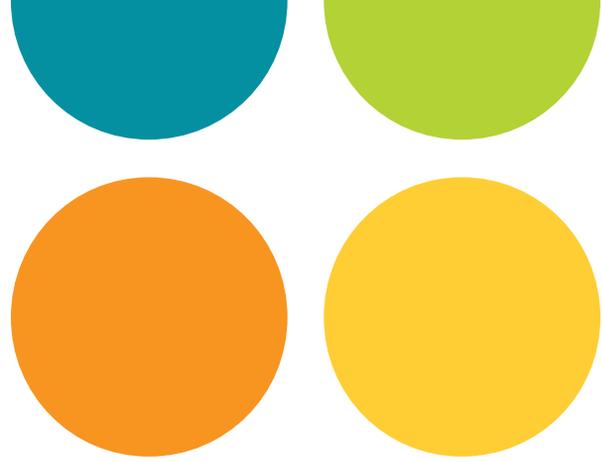
Ces démarches structurantes visent à répondre aux attentes exprimées au cours des dernières années par les membres auxiliaires de ces régions. Ces nouvelles fédérations régionales sont, désormais, une partie intégrante du Mouvement national qui représente et défend les intérêts du secteur d'activité de l'habitation coopératifs autant sur la scène publique qu'auprès de ses partenaires privés et institutionnels.

IFLC-2

La stratégie nationale sur le logement, lancée par le gouvernement fédéral en 2017, a pour objectif de protéger les ménages à revenu modeste notamment des coopératives d'habitation pour la décennie à venir. Dans la première phase de cette initiative sur deux phases, l'Initiative fédérale prolongeait l'aide au loyer pour les coopératives d'habitation sous convention fédérale jusqu'au 31 mars 2020. La deuxième phase de IFLC-1, intitulé IFLC-2, a annoncé en juin 2020 que le gouvernement prolongeait cette aide jusqu'en 2028 avec un financement de 462 millions de dollars du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2028.



Jacques Leclerc,
directeur général de la CQCH



La CQCH est heureuse d'avoir participé activement à la mise en place de ce nouveau programme qui répond aux besoins d'une partie de nos membres. D'autres développements sont également à venir à ce niveau puisque nos échanges avec la SCHL se poursuivent et que différents volets du IFLC-2 pourraient être bonifiés.

ENFIN... UNE ENTENTE CANADA-QUÉBEC

En octobre 2020, après plusieurs années de discussion, l'entente tant attendue par le secteur de l'habitation a été signée entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes. Cette entente prévoit une contribution totale de 3,6 milliards : 1,8 milliard de dollars de la part de la SCHL et une contribution de 1,8 milliard pour le Québec. Cette nouvelle entente pourra aider notamment à construire de nouveaux logements pour les coopératives d'habitation et ainsi accroître l'offre de logements coopératifs sur le marché locatif.

AGA VIRTUEL

À l'heure actuelle, personne ne sait combien de temps cette crise sanitaire va durer. Toutefois, nous devons nous adapter et les assemblées générales annuelles (AGA) font partie d'une dynamique de gestion démocratique nécessaire pour toute organisation. De ce fait, lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, elle nous a obligés à nous ajuster à cette nouvelle réalité. C'est donc le 14 novembre 2020 qu'a eu lieu notre premier AGA totalement virtuel. Nous sommes plutôt heureux du déroulement de cette journée et de la capacité de résilience de notre réseau coopératif.

Lors de cette journée, nous avons pu reconduire pour une année le mandat de nos administrateurs du CA de la CQCH à l'exception de M^{me} Carole Vallerand qui avait manifesté le désir de s'impliquer différemment dans le réseau pour les prochaines années. C'est donc

Madame Christyne Lavoie qui remplacera M^{me} Carole Vallerand au sein du CA de la CQCH. Nous remercions Madame Carole Vallerand pour les 7 merveilleuses années qu'elle a données pour le CA et nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses projets.

Pour voir la composition du nouveau CA, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la CQCH : <https://www.cooperativehabitation.coop/a-propos-de-nous/confereration/notre-equipe/>

Nous terminons par souhaiter, à tous nos membres et à leurs proches, de joyeuses fêtes et une bonne année 2021. En espérant que 2021 soit plus paisible, rempli de bonheur et de coopération. ●

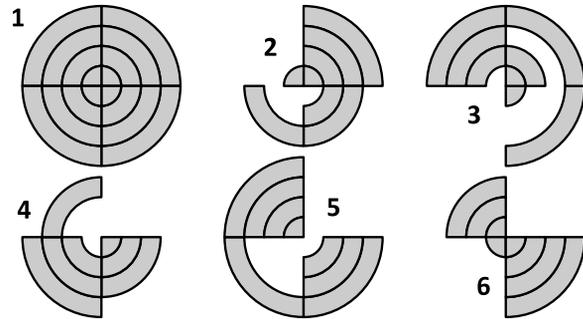


ON JOUE? À VOS CRAYONS! GO!

Le sudoku du mois de décembre

1		7			6	4	5	
	2	5	3	4				8
	6				1		7	
	5	3					2	9
6	1				9	8		
			6		2			7
		1		9	3	2		
		8						
	4			7	8	5	9	1

Trouvez les 2 formes pour
construire la forme 1.



Les solutions du sudoku et du puzzle visuel sont disponibles au bas de la page 3.

CONCOURS CQCH

Répondez aux questions avant le 31 janvier 2021
et courez la chance de gagner une tablette

iPad d'une valeur de 500 \$.

Prénom : _____ Nom : _____

Coopérative : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

N° de tél. : _____ Courriel : _____

Important : Seuls les formulaires dûment remplis seront considérés.

Les règlements du concours sont disponibles sur le site Internet de la CQCH,
au www.cooperativehabitation.coop.

CONCOURS CQCH

840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

OU

Envoyez-nous les réponses par courriel,
à info@cqch.qc.ca.

**N'oubliez pas d'indiquer le nom et l'adresse
de la coopérative où vous habitez ainsi
que votre numéro de téléphone.**

Le tirage aura lieu le 15 janvier 2021.

GAGNANTE du concours de septembre 2020 :



La gagnante de notre
concours de septembre 2020
est Madame Plante.

La gagnante du concours de septembre 2020.

MISE À JOUR COVID-19 : LA TENUE DES RÉUNIONS

Au moment où nous écrivons ces lignes, le Québec affiche un niveau critique de propagation de la COVID-19. La plupart des régions sont circonscrites en zones orange ou rouges. De ce fait, les instances gouvernementales ont décidé de renforcer les mesures pour freiner le plus possible la propagation du virus sur le territoire, en vue d'éviter un reconfinement complet à l'image de mars dernier. En raison de l'interdiction de tenir des rassemblements intérieurs et extérieurs, toutes les réunions de comité de CA, les assemblées générales et les autres activités sont ainsi suspendues. Il est donc impératif de respecter les règles en vigueur. La coopérative doit veiller à la santé et à la sécurité de ses membres et de leur famille.



Si les réunions sont toutefois nécessaires pour traiter des affaires de la coopérative, il est primordial de les tenir en évitant tous rassemblements physiques tant que les directives gouvernementales vont en ce sens. Les membres des coopératives situées dans des zones autres que rouges peuvent se rassembler dans un lieu public en respectant les consignes sanitaires mises en place par la Santé publique. Ces renseignements se trouvent sur la page Web du gouvernement du Québec.

En zones rouges, où les rassemblements sont prohibés, la meilleure option demeure les réunions par visioconférence ou conférence téléphonique. Il est essentiel, cependant, de s'assurer que chacun est en mesure de participer aux

réunions par voie technologique; tous les coopérateurs ne maîtrisent pas les nouvelles technologies; certains n'y ont pas accès. Il importe de ne pas les exclure du processus. Soyons compréhensifs.

Nous devons faire ce que nous pouvons dans le contexte actuel. De ce fait, il est recommandé d'effectuer les activités de base de la coopérative pour ainsi éviter de surcharger les membres dans un contexte qui tend à générer de la fatigue, du stress et de l'anxiété.

N'hésitez pas à communiquer avec votre fédération régionale pour plus d'informations! ●

Mesures sanitaires requises et recommandations de la SHQ basées sur le Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle (COVID-19) - Version 2.0 en date du 15 octobre 2020

Votre direction régionale de santé publique peut vous demander de mettre en œuvre des mesures spécifiques : vous devez vous y conformer. Si vous avez besoin de contacter votre direction régionale de santé publique, consultez la liste des [directeurs de santé publique par régions](#). Vous pouvez utiliser le [module de recherche territoriale du ministère de la Santé et de Services sociaux](#) pour connaître le territoire concerné.

Budget additionnel :

Si un budget additionnel est requis pour l'application des mesures, nous vous invitons à en faire la demande en remplissant le formulaire de [demande de révision budgétaire \(21 Ko\)](#) et en le déposant à [votre conseiller ou à votre conseillère en gestion de la SHQ \(175 Ko\)](#).

PALIER D'ALERTE	DÉFINITION DU PALIER	MESURES SANITAIRES - MILIEU DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE	FINANCEMENT DES MESURES
Palier 1 - Vigilance 	<p>Le Palier 1 – Vigilance appelée à la vigilance constante qui est requise dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Il correspond à une transmission faible dans la communauté, et exige le respect des mesures de base mises en place dans l'ensemble des milieux (distanciation physique, étiquette respiratoire, lavage des mains, etc.). Des mesures spécifiques peuvent également s'appliquer à certaines activités ou certains milieux.</p> <p>Il est demandé d'éviter les contacts sociaux non nécessaires, par exemple les rassemblements en famille ou entre amis, les mariages, les funérailles, etc.</p>	<p>Maintien des consignes sanitaires de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir, par voie d'affichage, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire (ex. : accès à de l'eau et du savon ou à de la solution hydroalcoolique à l'entrée des immeubles pour personnes âgées et dans les salles communautaires de tous les immeubles, installation d'affiches rappelant les consignes, etc.); Rappeler, par voie d'affichage, l'importance de la distanciation de 2 m (ex. : affichage de la consigne, affichage de la capacité d'accueil dans la salle communautaire, pastilles au sol, réaménagement de salles, pose de barrières physiques (ex. : plexiglas à l'accueil, cloisons pleines entre les postes de travail); à défaut de barrières physiques, port d'ÉPI adaptés au risque lorsque l'exécution d'une tâche se fait à moins de 2 m); Maintenir le télétravail (maximum 25 % du personnel dans les bureaux, dans la mesure du possible, et mise en place des mesures sanitaires préconisées par la Santé publique); Assurer la salubrité de l'environnement (ex. : bon fonctionnement des systèmes de ventilation, nettoyage et désinfection au moins une fois par jour des surfaces fréquemment touchées, nettoyage après usage des outils et équipements partagés). <p>La SHQ recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'encourager, par de l'affichage, le port du masque par les visiteurs dans les espaces communs (couloirs, ascenseurs et salles communautaires) des immeubles pour aînés; d'installer des distributeurs de solution hydroalcoolique à l'entrée de tous les immeubles; de vérifier la présence de symptômes chez les locataires avant toute intervention dans un logement. <p>Nous vous invitons à consulter, sur le site du gouvernement du Québec, le Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle (COVID-19) régulièrement mis à jour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement des frais additionnels (ex. : produits sanitaires, équipements, matériel et signalisation).

Page 1 de 2

PALIER D'ALERTE	DÉFINITION DU PALIER	MESURES SANITAIRES - MILIEU DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE	FINANCEMENT DES MESURES
Palier 2 - Préalerte 	<p>Le Palier 2 – Préalerte s'impose lorsque la transmission commence à s'accroître. Les mesures de base sont alors renforcées et davantage d'actions sont déployées pour promouvoir et encourager leur respect. Par exemple, davantage d'inspections peuvent être réalisées et un plus grand contrôle de l'achalandage peut être fait dans certains lieux de manière à faciliter la distanciation physique.</p> <p>Il est demandé d'éviter les contacts sociaux non nécessaires, par exemple les rassemblements en famille ou entre amis, les mariages, les funérailles, etc.</p>	<p>Mesures du Palier 1, auxquelles peuvent s'ajouter les inspections et mesures de contrôle de la part de la Direction de la santé publique et du ministère de la Sécurité civile.</p> <p>La SHQ recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'encourager, par de l'affichage, le port du masque dans les espaces communs (couloirs, ascenseurs et salles communautaires) par les visiteurs et les locataires de tous les immeubles. <p>De plus, la SHQ vous rappelle que le Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle (COVID-19) limite, dans les zones jaunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> à 10 le nombre de personnes lors des rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur; à 50 le nombre de personnes pouvant participer à toute activité organisée dans un endroit public, intérieur ou extérieur. Les capacités d'accueil des salles communautaires doivent donc être limitées à un maximum de 50 personnes lors d'une activité organisée (en fonction des mesures de distanciation sociale) et à 10 personnes lorsqu'il ne s'agit pas d'une activité organisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Palier 1.
Palier 3 - Alerte modérée 	<p>Le Palier 3 – Alerte modérée introduit des mesures additionnelles en ciblant certains secteurs d'activité et milieux où le risque de transmission est jugé plus élevé. Ces secteurs font l'objet de restrictions, d'interdictions ou de fermetures de façon sélective.</p> <p>Il est demandé d'éviter les contacts sociaux non nécessaires, par exemple les rassemblements en famille ou entre amis, les mariages, les funérailles, etc.</p>	<p>Mesures des paliers 1 et 2, auxquelles s'ajoutent les recommandations de la SHQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle des accès dans les résidences et immeubles pour aînés ou clientèles vulnérables. <p>De plus, la SHQ vous rappelle que le Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle (COVID-19) limite, dans les zones orange :</p> <ul style="list-style-type: none"> à 6 personnes OU à 2 familles les rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur; à 25 le nombre de personnes pouvant participer à toute activité organisée dans un endroit public, intérieur ou extérieur. Les capacités d'accueil des salles communautaires doivent donc être limitées à un maximum de 25 personnes lors d'une activité organisée (en fonction des mesures de distanciation sociale) et à un maximum de 6 personnes lorsqu'il ne s'agit pas d'une activité organisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Palier 1; Remboursement des frais liés au contrôle des accès et aux services de surveillance.
Palier 4 - Alerte maximale 	<p>Le Palier 4 – Alerte maximale applique de manière ciblée des mesures plus restrictives pouvant aller jusqu'à faire cesser les activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment, en évitant autant que possible un confinement généralisé comme lors de la première vague de la pandémie.</p>	<p>Mesures des paliers 1, 2 et 3, auxquelles s'ajoutent les recommandations de la SHQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fermeture de tous les espaces communs intérieurs (salles à manger, cafétérias, salles communautaires, etc.); Maintien des travaux planifiés ou urgents seulement. <p>De plus, la SHQ vous rappelle que le Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle (COVID-19) interdit, dans les zones rouges :</p> <ul style="list-style-type: none"> les rassemblements privés. <p>Les visiteurs d'une autre adresse ne sont permis que dans ces cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules; proches aidants; personnes offrant service ou soutien; main-d'œuvre pour travaux prévus. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Palier 3.

Page 2 de 2

DOSSIER

DEUX NOUVELLES FÉDÉRATIONS MEMBRES VOIENT LE JOUR : UNE DÉMARCHE STRUCTURANTE POUR LE MOUVEMENT

Totalisant 814 membres, la CQCH est reconnue en tant que leader, promoteur et porte-parole nationale du Mouvement québécois des coopératives d'habitation tant sur la scène publique qu'auprès de ses partenaires.

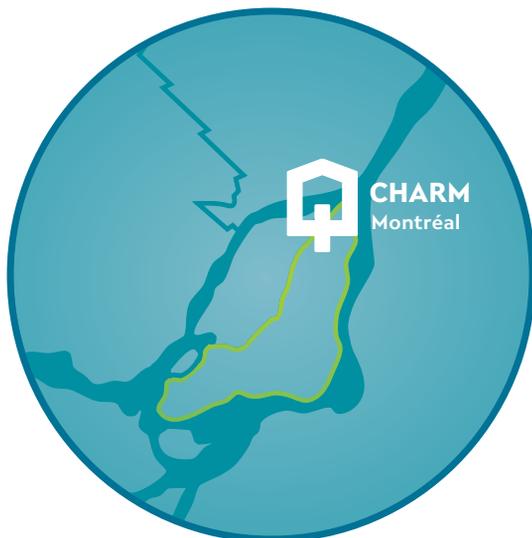
Avec ses 493 membres réguliers et ses 321 membres auxiliaires, la CQCH et ses fédérations membres fournissent aux coopératives d'habitation les services dont elles ont besoin pour assurer une bonne gouvernance et une saine gestion de leur projet coopératif tout en mobilisant l'ensemble des acteurs autour de la pérennité du parc immobilier coopératif et de projets novateurs, contribuant à une offre accrue et diversifiée de coopératives d'habitation.

C'est dans ce contexte que la CQCH et ses six fédérations membres accueillent avec grand enthousiasme au sein du Mouvement, la Fédération CHARM ainsi que la Fédération des coopératives d'habitation de Lanaudière, des Laurentides et de Laval (FECHALLL).

Les fédérations sont les maîtres d'œuvre et les porte-parole du Mouvement québécois des coopératives d'habitation de leur région. Elles se définissent comme une force sociale économique et politique qui s'appuie sur les valeurs et principes coopératifs.

Elles sont une référence quant à la qualité des services économiques et de conseils qu'elle offre à ses membres et à tout le secteur de l'habitation communautaire. Leur mission se résume à :

- Défendre, représenter, unir et servir ses membres;
- Faire la promotion de l'habitation coopérative;
- Consolider et développer les coopératives d'habitation actuelles et participer au développement de nouvelles formules coopératives en habitation;
- Favoriser la croissance, la stabilité et l'autonomie du Mouvement québécois des coopératives d'habitation aux niveaux local, régional et national.



LA FÉDÉRATION CHARM

Depuis plusieurs années déjà, plus de 235 coopératives d'habitation de la région de Montréal ont manifesté le désir de se joindre à la CQCH à titre de membres auxiliaires. Cette décision est principalement motivée par une volonté de faire partie d'un mouvement dont les valeurs, les orientations et les actions sont en lien avec leur identité propre, tout en continuant de profiter des avantages qui y sont rattachés.

Compte tenu des particularités propres à la région de Montréal et du nombre important de membres auxiliaires de la CQCH présente sur ce territoire, la nouvelle Fédération CHARM vise précisément à répondre aux besoins de services manifestés par les coopératives d'habitation de la région de Montréal.

La mise en place de la Fédération CHARM s'avère non seulement nécessaire pour répondre aux attentes de nos membres, mais constitue également une démarche structurante pour notre Mouvement. En effet, cette fédération fera partie intégrante du Mouvement national, qui représente et défend les intérêts du secteur d'activités

DOSSIER

de l'habitation coopératif autant sur la scène publique qu'àuprès de ses partenaires privés ou institutionnels.

ENTRETIEN AVEC DENIS MISSUD, COORDONNATEUR DE LA FÉDÉRATION CHARM.

1. Qu'est-ce qui a motivé la création de la Fédération CHARM?

La création de cette nouvelle fédération provient d'une volonté du milieu manifesté depuis plusieurs années. L'objectif premier était de créer un lieu, un environnement, permettant de répondre adéquatement aux différents besoins des coopératives d'habitation de la région de Montréal. De plus, les coopératives de la région de Montréal souhaitaient une représentation plus formelle au sein de la CQCH.

2. Qu'elle ait votre rôle au sein de la Fédération CHARM?

J'occupe le poste de coordonnateur. Mon principal rôle consiste à arrimer nos ressources professionnelles en fonction de la nature des mandats et des besoins exprimés par les membres.

3. Justement, de quelles ressources s'agit-il?

Nous possédons une équipe de professionnels chevronnés qui possède de l'expérience en accompagnement des coopératives, en gestion immobilière, en dynamique de vie associative et bien plus encore. Je suis un peu le chef d'orchestre d'une équipe avec un énorme bagage d'expérience et habituée à la dynamique des coopératives d'habitation.

4. La réponse du milieu, qu'en est-il?

La réponse du milieu est merveilleuse. Cette nouvelle fédération été longtemps attendue. Elle a été accueillie de manière exceptionnelle par le milieu coopératif et les différents intervenants de la région de Montréal. Nous avons présentement de nombreux mandats sur la table. Nous devons même revoir notre planification stratégique compte tenu de l'enthousiasme. En 6 mois, malgré la pandémie, nous avons dépassé ou sur le point de le faire, la plupart de nos objectifs triennaux. Nous sommes particulièrement enchantés de la situation.

5. À quoi ressemble l'ADN de CHARM?

Nous avons une identité propre étant donné nos particularités régionales. Les valeurs et les principes qui guident nos actions peuvent se résumer comme suit:

- Au service de ses membres, et non l'inverse
- Être un vecteur de solutions, et non une source de problème
- Avoir une approche constructive et apolitique,
- Agir avec une démarche relationnelle respectueuse,
- Être un membre important d'un mouvement national dynamique et proactif.

Nous pouvons dire que l'appellation de la Fédération n'est pas le fruit du hasard, puisque c'est vraiment un CHARM de faire affaire avec la Fédération!

Pouvons-nous vous contacter pour discuter de la fédération?

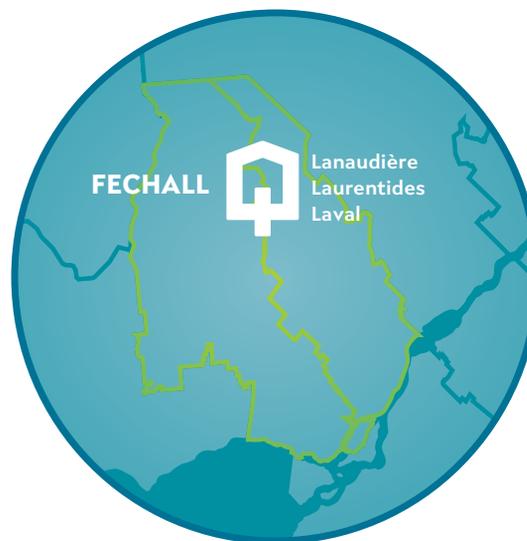
Évidemment! Tout le monde peut me contacter que ce soit par téléphone au 514-742-7228 ou par courriel au dmissud@fcharm.ca. Je vous invite également à aller voir

nos services offerts au <https://www.cooperativehabitation.coop/montreal/services/services-de-la-federation/>. Coopérativement votre!

COMMENT DEVENIR MEMBRE?

Les coopératives d'habitation de la région de Montréal déjà membre auxiliaires de la CQCH auront le choix de conserver leur statut de membre auxiliaire de la CQCH ou d'adhérer à la nouvelle fédération. Si votre coopérative désire transférer son adhésion comme membre de la Fédération CHARM, les coûts d'adhésion rattachés à cette décision seront les mêmes, que la coopérative soit membre auxiliaire de la CQCH ou membre de la Fédération CHARM. Les coopératives non membres de la CQCH pourront également devenir membre en remplissant une demande d'adhésion. Le fait d'être membre de la nouvelle fédération ne vous empêchera aucunement d'être membre d'autres organisations évoluant dans notre secteur d'activité.

Compte tenu des circonstances entourant la COVID-19, il nous est actuellement impossible de planifier une première rencontre pour échanger entre nous. Soyez assuré(e)s que dès qu'il sera possible de le faire, nous vous en informerons. C'est avec plaisir que nous pourrions discuter des enjeux propres qui vous concernent.



LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE LANAUDIÈRE, LAURENTIDES ET LAVAL (FECHALL)

Les territoires de Lanaudière, des Laurentides et de Laval se composent de 58 coopératives d'habitation totalisant près de 1600 unités de logement.

Les études des 15 dernières années le démontrent : une organisation en réseau constitue l'un des principaux facteurs contribuant à la vitalité et à la pérennité des coopératives d'habitation. C'est pourquoi la CQCH a

appuyé avec enthousiasme la démarche de constitution de cette nouvelle fédération, la FECHALLL, qui entame ces activités en cette fin d'année 2020.

Plusieurs partenaires et organismes du milieu, dont un noyau important de coopératives d'habitation, exploraient activement depuis 2014 les moyens possibles d'accroître les liens entre les coopératives d'habitation des régions concernées et la CQCH. Dès lors, plusieurs scénarios ont été étudiés et celui de la constitution d'une nouvelle fédération rattachée au groupe de ressources techniques HABEO (anciennement Le Galop) a été retenu. Ainsi, les ressources et l'expertise d'HABEO seront mises à contribution de la nouvelle fédération à laquelle s'ajouteront l'offre de services et l'expertise du Mouvement coopératif en habitation.

Déjà, 21 coopératives d'habitation des trois régions concernées ont joint, à titre de membres auxiliaires, le Mouvement coopératif en habitation. Cette décision était motivée par la volonté de maintenir les liens avec la CQCH et de profiter des avantages offerts. De plus, depuis 2010, le Regroupement des organismes d'habitation communautaire de Lanaudière (ROHCL) représente les coopératives d'habitation de ce territoire et coordonne l'offre de services, en partenariat avec le Groupe de ressources techniques HABEO.

Malgré ces précieuses occasions favorables, les coopératives d'habitation de ces régions n'avaient toutefois pas la possibilité de bénéficier de toute l'expertise existante qu'offre une structure en réseau comme celle de la CQCH, notamment en ce qui concerne les importants dossiers de fin de convention et de pérennité du parc immobilier coopératif. Ces situations constituent une préoccupation majeure pour les coopératives d'habitation de ces régions, d'HABEO et du ROHCL.

ENTRETIEN AVEC JULIE MARTINS, COORDONNATRICE CHEZ HABEO GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES.

1. Quels sont les avantages des coopératives d'habitation qui deviennent membre?

De faire affaire avec une équipe expérimentée et qui a à cœur depuis longtemps le mouvement coopératif au Québec. Le fait que la Fédération est associée au GRT Habeo nous donne la possibilité d'offrir une combinaison de services intéressants et déjà rodés depuis quelques années pour les coopératives en exploitation alors que pour les nouvelles en développement est aussi un avantage indéniable.

2. Quelle est la valeur ajoutée à l'offre actuelle?

Actuellement, nous avons un organisme régional, le Regroupement des organismes communautaires de Lanaudière (ROHCL) qui offre des services d'accompagnement et de gestion aux coopératives de la région de Lanaudière. Malheureusement, ce regroupement n'était pas reconnu au niveau national. Avec l'arrivée de la nouvelle fédération de coopérative, le ROHCL sera dissout et tous les services seront offerts par la FECHALLL. Le fait d'être une fédération nous donnera plus de légitimité dans les interventions à faire dans les coopératives, mais aussi une voix plus forte pour la reconnaissance du mouvement coopératif de nos territoires.

Nous pourrons aussi offrir graduellement, le même panier de services global et avec une équipe déjà expérimentée sur le territoire de Lanaudière, aux territoires des Laurentides et de Laval, aux coopératives qui voudront se joindre à la fédération.

Habeo continuera d'offrir sur le territoire de Lanaudière un service d'accompagnement technique pour la création de nouvelles coopératives ou la rénovation de coopératives existantes. Pour les autres territoires, chaque dossier devra être analysé selon les programmes d'aide aux travaux visés.

3. À quel moment les coopératives pourront-elles faire une demande pour devenir membre?

Si tout se passe bien, dès janvier 2021 nous pourrons commencer à proposer une procédure d'adhésion pour les coopératives intéressées à devenir membre de la nouvelle Fédération.

4. Existe-t-il déjà une équipe sur le terrain pour offrir les services?

Oui, nous avons une équipe de 3 personnes qui travaillent déjà sur le terrain pour répondre aux besoins des coopératives et tout autre organisme. Nous prévoyons bonifier le nombre d'employés de notre département au cours de la prochaine année pour offrir encore plus de services.

5. Est-ce qu'Habeo continuera d'offrir ses services?

Habeo continuera d'offrir ses services pour ce qui est des besoins en rénovation pour tous les territoires. Pour les nouvelles constructions, dépendamment des régions et des programmes de subventions utilisés, Habeo pourra aussi offrir ses services techniques aux coopératives pour le développement de nouveaux projets.

6. Est-ce que la fédération prévoit tenir des activités une fois que le contexte sanitaire le permettra?

Aussitôt que la pandémie sera derrière nous, plusieurs activités seront organisées, par exemple une rencontre pour le lancement officiel de la Fédération des coopératives d'habitation de Lanaudière, des Laurentides et Laval. Des rencontres avec des ateliers d'information sur les services offerts sont également prévues pour nous faire connaître sur les trois territoires desservis et favoriser l'adhésion de nouveaux membres.

COMMENT DEVENIR MEMBRE?

Votre coopérative d'habitation est dans l'une de ces régions et vous souhaitez devenir membre? Vous êtes d'une coopérative d'habitation de l'une de ces régions et souhaitez devenir membre?

Contactez l'équipe de la FECHALLL et d'HABEO au 450 759-8488. Vous aurez ainsi accès à toute l'information nécessaire.

Et l'on se donne rendez-vous lorsque les rassemblements seront permis! ●



Responsable et Services
aux membres, formation,
projets spéciaux

RÉVISION DU GUIDE PRATIQUE DE GESTION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION



Community Housing
Transformation Centre
Centre de transformation
du logement communautaire

Publié à l'origine en 1998, le *Guide pratique de gestion des coopératives d'habitation* (le Guide) a été actualisé en 2006, sans toutefois faire l'objet d'une révision en profondeur. Plusieurs changements

sont survenus depuis au sein des coopératives d'habitation ainsi que dans l'environnement dans lequel elles évoluent, par exemple :

- Modifications législatives;
- Changement sur le plan des besoins;
- Évolution des pratiques enseignées aux coopératives et appliquées par ces dernières;
- Changements en matière de clientèles et, par conséquent, quant au profil des personnes qui siègent aux conseils d'administration;
- Évolution des outils et des technologies disponibles.

Lors de l'assemblée générale annuelle 2019 de la CQCH, les membres ont adopté une résolution mandant la CQCH d'entreprendre une refonte complète du Guide actuel. Ainsi, grâce au financement du Centre de transformation du logement communautaire en coopération avec les fédérations régionales, la CQCH en a amorcé la mise à jour.

Les objectifs de ce projet consistent à :

- actualiser le *Guide pratique de gestion des coopératives d'habitation*;
- diffuser largement et de façon uniforme une information de qualité;
- améliorer le fonctionnement et la conformité des coopératives d'habitation;
- contribuer à la modernisation des coopératives d'habitation;
- diffuser les meilleures pratiques du secteur.

Ce Guide sera principalement destiné aux membres, aux administrateurs et aux dirigeants des coopératives d'habitation, mais également aux employés des fédérations, de la CQCH, des coopératives d'habitation et à divers intervenants du milieu.

La CQCH désire non seulement moderniser le contenu du Guide et ses outils, mais également son mode de publication. En effet, la CQCH réfléchit actuellement à un tout nouveau format permettant la mise à jour de son contenu de manière plus efficace tout en intégrant à celui-ci divers fonctions, contenus et outils innovants. Non seulement le Guide bénéficiera d'une cure de rajeunissement, mais il s'adaptera aux nouvelles réalités des plus jeunes générations de membres et d'administrateurs.



De façon préliminaire, nous avons effectué une recherche, des consultations auprès d'experts et une analyse a priori, lesquelles nous ont permis d'envisager la possibilité d'une plateforme Web qui inclurait un mode convivial de navigation, le contenu du Guide ainsi que les outils et compléments.

La CQCH tient à remercier le Centre de transformation du logement communautaire ainsi que les fédérations régionales, qui participent grandement à la mise à jour du Guide grâce aux recommandations et suggestions du comité conseiller. ●

LE RÈGLEMENT SATISFAISANT D'UN SINISTRE COMMENCE AVANT LA MISE EN PLACE DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE.



STRATÈGES
EN ASSURANCE

Le règlement satisfaisant d'un sinistre commence lors de la souscription du risque en établissant les besoins d'un assuré.

Le contrat d'assurance est établi sur la base des déclarations de l'assuré et il est tenu de déclarer à l'Assureur toutes les informations qui peuvent influencer l'analyse du risque.

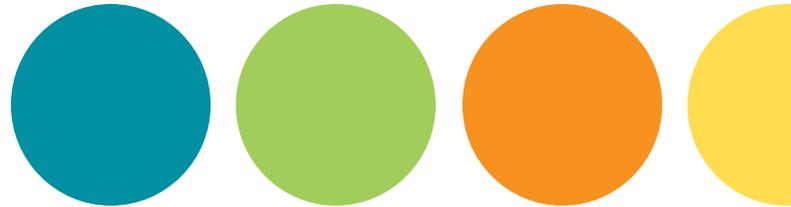
Également en cours de terme, il doit déclarer, sans tarder, à l'assureur les circonstances qui aggravent les risques spécifiés dans le contrat d'assurance.

De fausses déclarations ou d'informations non déclarées peuvent entraîner des conséquences importantes. C'est là que ça peut faire mal et entraîner une insatisfaction du règlement. Il faut notamment apporter de l'importance aux points suivants :

Type et année de construction du bâtiment, nombre d'étage, chauffage etc.

- Détails de l'occupation (un immeuble à logement n'est pas une maison de chambres, une résidence pour personnes âgées ou une résidence qui offre des soins n'est pas un immeuble à logements etc.);
- Présence de fusibles versus des disjoncteurs;
- Modification du système de chauffage;
- Travaux d'agrandissement;
- Détails des rénovation;
- Suppression de systèmes d'alarmes ou autres protections contre l'incendie;
- Inoccupation partielle ou vacance de l'immeuble;
- Présence de dispositions légales particulières régissant la réparation ou la reconstruction du bâtiment;
- Statut de bâtiments patrimoniaux.

Autres sources d'insatisfaction, l'insuffisance d'assurance. Il est important de noter que c'est uniquement la responsabilité de l'assuré d'établir son montant d'assurance. Il devra donc pouvoir établir et démontrer qu'il a effectivement subi une perte couverte en vertu de son contrat et il lui appartient d'établir la valeur de cette perte. La façon la plus sûre de déterminer la bonne valeur assurable est d'obtenir une évaluation professionnelle de la valeur de remplacement afin d'éviter toute insuffisance d'assurance en cas de sinistre. Il faut également tenir compte des coûts supplémentaires occasionnés par la mise aux normes et par l'application de dispositions légales.



En ce qui concerne l'assurance des biens meubles, il est utile sinon nécessaire de faire l'inventaire de vos biens, prenez des photos ou des vidéos des lieux et conservez le tout à l'extérieur des lieux assurés. Ceci sera très utile pour la mémoire et aidera à établir la preuve de perte. Vous ne serez pas surpris de savoir que la plupart des assurés n'ont même pas un début de liste d'inventaire. Ne remettez pas à plus tard cet exercice!

Une économie de prime ne devrait jamais se faire sur la diminution des valeurs assurées. Considérez plutôt une augmentation de votre franchise et une gestion plus serrée de vos réclamations. Vous avez sûrement déjà entendu dire « Ce n'est pas grave, c'est l'assureur qui paie ». Mais il n'y a rien de plus faux, c'est vous qui partagerez éventuellement la facture avec l'ensemble des autres assurés.

Bien entendu, faire partie d'un programme d'assurance de groupe a ses avantages, mais cela implique aussi un sens des responsabilités de la part de chacun envers les autres participants au programme.

Il est évident que parmi les avantages d'un groupe, il y a l'aspect économique. Cet avantage sera maintenu dans la mesure où tous et chacun y mettront les efforts à prévenir les sinistres et à réduire les coûts qui s'y rattachent.

Investir dans la prévention s'avérera toujours rentable pour l'entreprise, l'association et chacun des membres individuels. Sans aucun doute, le sinistre qui coûte le moins est celui qui ne survient pas.

Il est important d'informer votre courtier, votre agent ou votre assureur adéquatement et de ne pas hésiter à le contacter pour lui faire part de situation qui pourrait vous préoccuper. Évitez les « je pensais que » et « mon chum m'a dit ».

Ce qu'on ne connaît pas, ça peut faire mal!!!! ●

AU NOM DE LA LOI

Le contexte actuel de pandémie de COVID-19 bouleverse les habitudes de bien des gens, partout à travers le monde. L'un des changements importants qui découlent de cette situation est l'essor du télétravail. Or, comment ce nouveau mode d'organisation du travail qui, au dire de plusieurs, survivra à la pandémie, s'intègre-t-il dans le droit du logement québécois? Un locateur peut-il s'opposer à ce qu'un locataire travaille à partir de son logement et, ultimement, obtenir la résiliation du bail pour ce motif?



L'article 1856 du Code civil énonce le principe suivant lequel le locataire ne peut, au cours du bail, changer la destination du bien loué. La destination d'un bien loué renvoie principalement à l'usage convenu entre les parties pour celui-ci à la formation du bail. Dans le cas d'un bail d'habitation, l'usage sera généralement exclusivement résidentiel, selon ce qui sera indiqué au bail.

Dans quelle mesure peut-on considérer qu'il y a modification unilatérale à la destination résidentielle d'un logement? Les auteurs nous enseignent que l'article 1856 vise «les modifications substantielles du bien, ou tout au moins celles qui sont sérieuses et qui ont une certaine permanence». Ainsi, en appliquant ce principe, malgré le caractère exclusivement résidentiel d'un bail, «une certaine tolérance s'impose [...] lorsqu'il s'y exerce une activité non

résidentielle à portée limitée, comme la création artisanale ou la location d'une ou de plusieurs chambres. Comme dans bien d'autres cas, il faut tenir compte de l'ampleur du préjudice causé par le changement de destination afin de déterminer le remède approprié».

On comprend ainsi qu'une analyse au cas par cas des activités doit être faite pour juger s'il y a ou non modification de la destination. Il est donc difficile de tracer une démarcation claire. Par contre, certains exemples peuvent permettre de mieux comprendre cette notion. Ainsi, selon la jurisprudence, le fait d'exploiter une garderie, un entrepôt, un commerce de réparation d'ordinateurs, un atelier de menuiserie, une entreprise d'édition littéraire ou un cabinet d'avocat à l'intérieur d'un logement loué exclusivement à des fins résidentielles peut entraîner une modification de la destination du logement. Par contre, le fait de faire quelques tâches administratives liées à l'exploitation d'une entreprise à la maison, d'y rapporter du travail à l'occasion ou de peindre des toiles qui seront vendues en d'autres lieux n'entraîne pas une telle modification.

Ce qui est certain, c'est que même s'il y a un changement à la destination du logement, la résiliation ne sera obtenue que sur preuve d'un préjudice sérieux au locateur ou aux autres locataires, par exemple une augmentation ou une annulation des assurances du locateur, un achalandage anormal ou un risque de compromettre l'intégrité de l'immeuble.

Cela dit, bien que nous n'ayons recensé aucune décision traitant du télétravail en contexte de COVID-19 à ce jour, il est fort probable que le tribunal soit très réticent à condamner l'usage du logement à des fins de télétravail, principalement en raison du contexte extraordinaire de la situation. Au demeurant, le fait de travailler de son ordinateur, de traiter des appels ou des courriels et de tenir des rencontres virtuelles, sans faire du domicile le siège d'une entreprise ou y recevoir des clients, nous apparaît peu susceptible d'entraîner une modification sérieuse de la destination de l'immeuble. La tolérance est donc, à notre avis, de mise dans les circonstances. ●

1. Jobin, P.-G. Obligations du locataire – Obligation d'utiliser le bien avec prudence et diligence. Le louage, P.-G. Jobin, Collection Traité de droit civil, 2^e édition, Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec, 1996, EYB1996LOU11
2. Gagnon, Pierre et Jodoin, Isabelle. Louer un logement, 2^e édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2012, p. 13.



« Sa mort n'était pas planifiée. Mais tout le reste l'était. »

PRÉSENT
À CHAQUE
INSTANT

COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

418 688-2411 coopfuneraire2rives.com



L'EFFET COOP, L'EFFET MUTUALISTE



Vous avez probablement vu sur les réseaux sociaux, à la télévision et même dans les journaux la campagne l'Effet COOP et l'Effet MUTUALISTE, une initiative conjointe du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), à laquelle la CQCH a eu l'honneur de participer avec, notamment, des représentants du réseau EÉSAD, de Co-operators et de COOPSCO.

Son lancement, orchestré durant la 66^e Semaine de la coopération, est une offensive de mobilisation soutenue par les réseaux coopératifs et mutualistes, membres du CQCM. Cette mobilisation déploie deux actions simultanées dans le but de démontrer le potentiel des modèles d'affaires coopératifs et leurs retombées économiques sur les communautés du Québec. Particulièrement en cette période de COVID-19, grâce à l'économie coopérative et mutualiste, nos collectivités peuvent se développer et assurer le maintien de nos emplois et de nos entreprises tout en offrant des services essentiels.

Cette initiative est appuyée par une campagne publicitaire un sondage pré et post campagne, une baladodiffusion et une page Web. L'ensemble de cette campagne a pour objectif d'inciter les gens à passer à l'action, à choisir l'entrepreneuriat collectif ou à consommer coop, puis de démontrer que ces types d'entreprises sont initiateurs de mouvement et plus accessibles qu'on peut le penser.

LE SONDAGE PRÉCAMPAGNE PUBLICITAIRE

Afin de connaître les effets des coopératives et des mutuelles sur la population québécoise et de contribuer à l'enrichissement de la communauté, la firme de sondage Léger a sondé la population cet été. Les objectifs de ce sondage étaient d'en savoir plus sur :

- les types de produits ou de services achetés par la population auprès des coopératives et des mutuelles,
- les valeurs rattachées à leurs choix,
- l'impact de la pandémie de COVID-19 sur elle.

Cette étude a été réalisée auprès de 1001 Québécois et Québécoises choisis aléatoirement à partir d'un panel d'internautes représentatif de la population.

Après la campagne publicitaire, ce même sondage sera refait auprès de la population dans le but de connaître les répercussions de nos publicités et leurs effets sur la communauté.

RÉSULTATS DU SONDAGE

- 55 % des Québécois jugent qu'il est plus important qu'avant la crise de faire affaire avec des entreprises qui priorisent la provenance québécoise des produits et services.
- 54 % des Québécois estiment qu'il est plus important qu'avant la crise de faire affaire avec des entreprises qui contribuent à l'enrichissement collectif en générant des retombées sociales et économiques dont nous pouvons tous bénéficier.
- Un Québécois sur deux (49 %) pense qu'une coopérative ou une mutuelle du Québec est comparable à n'importe quelle autre entreprise sur le marché.
- 25 % des Québécois confirment ne pas se procurer de produits ou de services auprès d'une coopérative ou d'une mutuelle.

BALADODIFFUSION

Nous travaillons également à la production d'une baladodiffusion. L'animatrice Gabrielle Côté, comédienne et chroniqueuse québécoise, tentera de faire comprendre le monde coopératif et mutualiste en invitant des entreprises coopératives québécoises et des personnalités du Mouvement coopératif et mutualiste. Nous vous invitons à écouter ou à réécouter ce balado en à <https://www.effet.coop/>.

SITE WEB

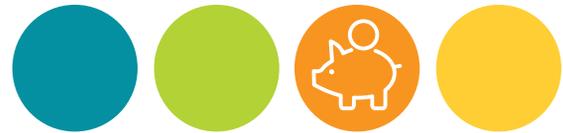
Sur notre site Web (<https://www.effet.coop/>), vous trouverez des témoignages inspirants et pourrez aussi nous transmettre les vôtres, de même que des informations et des commentaires. Pour les partager, rendez-vous sur la page Web d'Effet COOP. De plus, si vous désirez promouvoir l'Effet COOP, n'hésitez pas à télécharger les outils, dont nos pastilles de couleur, ainsi que les publicités pour les réseaux sociaux. ●



VOICI VOTRE
◀ **CARTE MULTISERVICES**

**PREUVE D'IDENTIFICATION VALIDE
DU 31-10-2020 AU 31-12-2021.**

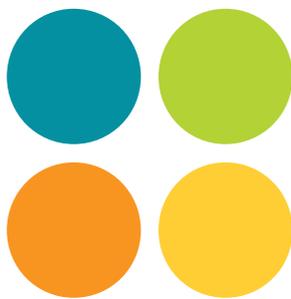
Utilisez-la et **ÉCONOMISEZ GROS!**



Même si la date d'échéance inscrite sur votre carte est le 31 octobre 2019, celle-ci demeure valide jusqu'au 31 décembre 2021. La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a convenu de cette prolongation de validité avec tous les fournisseurs participants. **Au besoin, utilisez ce document afin de vous identifier chez les fournisseurs participants.**

Des rabais avantageux sur plusieurs produits et services de qualité sont offerts exclusivement aux :

- Coopératives d'habitation membres de la CQCH ou d'une fédération régionale affiliée et à leurs membres;
- Organismes sans but lucratif en habitation (OSBL-H) et à leurs membres.



Un programme de regroupements d'achats en plein essor!

La CQCH travaille activement et continuellement à bonifier son programme de regroupements d'achats. Pour connaître les modalités d'utilisation de votre carte et pour obtenir de l'information sur les ententes en vigueur et sur les nouveaux partenariats, visitez régulièrement notre site Internet ou notre page Facebook, ou communiquez avec nous.

 www.cooperativehabitation.coop

 www.facebook.com/cqch.coop

 **1 800 667-9386, poste 226**

Fournisseurs participants

TERMINIX

CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

 **co-opérateurs**
Assurance, grâce automobile et habitation

EGR

RONA

EQUIFAX

BETOMEL
Le vrai plaisir
de peindre
Dulux

Des services à un **prix abordable**, un choix évident !



Tarifification
avantageuse



Tarifification
avantageuse



10 % de
rabais sur les
traitements
offerts



75 \$ de
rabais sur
l'abonnement
annuel



40 %
de rabais



Tarifification
avantageuse



Jusqu'à
15 % de
rabais



5 % de
rabais
sur tout



Jusqu'à
70 % de
rabais



Gratuits
sur les
opérations
courantes



20 % de
rabais sur les
taux de loca-
tion



Jusqu'à
15 % de
rabais

IFLC-2

L'Initiative fédérale pour le logement communautaire, l'IFLC, adoptée par le gouvernement canadien dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, vise à maintenir, une fois la convention avec la SCHL échu, une aide financière au logement destinée aux ménages à faible revenu, et ce, jusqu'en 2028. Cette aide agit en remplacement de l'Aide assujettie au contrôle du revenu (AACR). Les coopératives d'habitation visées par l'IFLC sont celles qui ont conclu une convention avec la SCHL en vertu des programmes des articles 27 et 61 (1973-1978), de l'article 95 (1978-1985), et du Programme fédéral des coopératives d'habitation ou PHI (1986-1993).



L'IFLC comporte deux phases. Dans le cadre de la phase 1, les coopératives d'habitation dont la convention avec la SCHL prenait fin entre le 1^{er} avril 2016 et le 28 février 2020 ont pu accéder au maintien de la subvention destinée aux ménages à faible revenu pour une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020.

La phase 2 constitue pour sa part un nouveau soutien au loyer destiné aux organismes de logements communautaires dont l'accord d'exploitation avec la SCHL arrive à échéance entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2028.

Les coopératives admissibles à l'IFLC-2 ont accès à une aide financière pour les ménages à revenu modeste admissibles au programme. Le taux d'effort des ménages admissibles se situe entre 30 % et 25 %.

Pour être admissible à l'IFLC-2, un ménage doit :

- consacrer plus de 30 % de ses revenus à se loger;
- compter au moins un occupant de plus de 18 ans;
- être composé uniquement de personnes ayant le droit de résider au Canada;
- être composé de personnes pour qui le logement est le domicile principal (à l'exception des enfants en garde partagée);
- ne bénéficier d'aucune autre aide financière pour le paiement de son loyer (ex. : Supplément au loyer).

L'entrée en vigueur : 1^{er} septembre

DEMANDE D'ACTION AU FÉDÉRAL POUR LES SUBVENTIONS EXPIRÉES DES COOPÉRATIVES

Si vous faites partie des 225 coopératives d'habitation du Québec dont l'accord d'exploitation avec la SCHL a pris fin avant le 1^{er} avril 2016, vous devez savoir que vous n'êtes actuellement pas admissible à recevoir l'aide de l'IFLC-2. En effet, des démarches sont en cours pour envisager l'inclusion de l'ensemble des coopératives et OSSBL d'habitation non admissibles à ce jour.

La Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC), porteuse du dossier au niveau fédéral, et la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) plaident auprès du gouvernement fédéral en faveur de l'inclusion de ces coopératives exclues du programme jusqu'à ce jour.

Afin de renforcer le message auprès du gouvernement, la FHCC fera parvenir une lettre au nom de chacune des 225 coopératives d'habitation du Québec aux députés fédéraux de chaque circonscription ainsi qu'au ministre Hussen pour souligner l'importance de rendre l'aide de l'IFLC-2 disponible aux membres des coopératives exclues, permettant d'offrir des unités de logement abordable et à faible coût.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec votre fédération régionale. ●

Pour avoir des informations sur IFLC-2, vous pouvez vous rendre au :

<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs/federal-community-housing-initiative>

Pour avoir accès au guide de formation interactif, vous pouvez vous rendre au :

<https://rise.articulate.com/share/dxym3uAssyss8c-6dhoQpPOw5UVmDnx-U#/#/>

Les liens seront déposés sur le site Web.



LES PROJETS DE RECHERCHE EN COURS AU SEIN DE LA CQCH

Chaque année, le service de recherche de la CQCH mène plusieurs projets visant à améliorer les conditions de logement de ses membres et à assurer une saine gestion des ensembles immobiliers coopératifs.



DÉVELOPPEMENT D'UN MODÈLE D'HABITATION COOPÉRATIVE ADAPTÉ AUX AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN : PARTENARIAT AVEC LE REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DE QUÉBEC (RCAA)

En partenariat avec certaines organisations et associations autochtones, ce projet vise à explorer les besoins en logement des Autochtones dans l'agglomération de Québec, ainsi que leur vision en matière de logement coopératif. Il s'agit d'étudier la faisabilité d'un modèle d'habitation coopérative adapté en milieu urbain. Selon les associations autochtones comme Missinak¹ et d'autres, plusieurs demandeurs sont en attente de logement. La formule d'habitation coopérative peut répondre aux besoins de certaines populations vulnérables. Ainsi, le projet vise à bâtir de manière graduelle, étape par étape, un partenariat avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones de Québec (RCAA) et des membres autochtones reconnus.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ — DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME POUR ENQUÊTE PRÉLOCATION

La CQCH désire étudier la possibilité d'élaborer un nouveau service, soit le rapport d'enquête prélocation pour les coopératives d'habitation. Celui-ci consisterait à développer une plateforme en ligne ayant la capacité de consolider des rapports d'informations en provenance de divers organismes. Le rapport d'enquête prélocation est un outil d'aide à la décision et d'analyse quant au choix de nouveaux locataires. Bien que ce service existe dans d'autres organismes de propriétaires au Québec, notre souci est d'offrir un service communautaire moins coûteux et plus adapté à la situation des coopératives d'habitation et de leurs fédérations.

1. Missinak est une maison d'hébergement en milieu urbain à Québec pour femmes autochtones en difficulté et leurs enfants.

DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME RELATIONNEL AVEC LES CLIENTS MEMBRES DES COOPÉRATIVES D'HABITATION — PHASE 2

La première phase de ce projet a permis de situer la CQCH sur le plan de l'écosystème numérique, à savoir le contrôle qu'elle avait sur les données de ses membres et la connaissance de leur comportement d'achat. Cette phase a aussi permis aux experts en marketing relationnel d'évaluer leur appréciation du programme des regroupements d'achats par l'entremise d'un sondage effectué auprès de plus de 3 000 membres. En plus de cerner leur réceptivité quant à un changement de paramètres, ce sondage a permis d'obtenir les paramètres considérés comme acceptables par les membres.

À la lumière des résultats obtenus lors de cette phase 1, la CQCH désire poursuivre les démarches entreprises en implantant un logiciel de gestion de la relation avec les membres, une stratégie de fidélisation, d'acquisition et de rétention du membership. Ces démarches permettront à la CQCH d'utiliser des outils marketing efficaces et de redéfinir son lien d'affaires avec les membres tout en améliorant son avantage concurrentiel.

REPRENEURIAT COLLECTIF D'ACTIFS IMMOBILIERS PAR LES COOPÉRATIVES D'HABITATION : LE RACHAT DES PROPRIÉTÉS VOISINES COMME UN MOYEN D'AGRANDISSEMENT DU PARC IMMOBILIER

Ce projet vise à étudier les avantages, les contraintes et les conséquences de l'ajout d'unités de logement ou du rachat de propriétés voisines par les coopératives d'habitation pour agrandir leur parc immobilier. Plus concrètement, il s'agira de cibler les besoins nécessitant l'agrandissement du parc immobilier, puis d'établir les contraintes et les conséquences liées à l'agrandissement et enfin de définir les procédures à suivre pour les coopératives qui souhaiteront s'engager dans la voie du repreneuriat collectif de propriétés voisines.

DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME SUR LES BILANS DE SANTÉ IMMOBILIERS (BSI) DES COOPÉRATIVES D'HABITATION : UN OUTIL EFFICACE POUR L'EXPANSION DU REGROUPEMENT D'ACHATS — PHASE 2

La première phase du projet a permis de définir les conditions préalables à la mise en place de la plateforme sur les Bilans de santé immobiliers (BSI), notamment la négociation avec les fédérations et les coopératives pour le partage des données relatives aux inspections immobilières. Des mesures ont été prises sur la façon de collecter les données, le choix du type de données à intégrer, la définition du modèle de données et l'architecture générale retenue. Pour un développement optimal

du système, la FECHAQC a été choisie pour mener un premier projet pilote.

Cette deuxième phase (2020-2021) du projet sera consacrée à uniformiser les rapports d'inspections immobilières (ou les offres de services d'inspections immobilières) des coopératives d'habitation au sein de toutes les fédérations. Elle permettra également d'optimiser la collecte de l'information auprès de la FECHAQC, notamment la recension et l'analyse des rapports d'inspections immobilières. La mise en place d'une telle base de données interactive nécessite de collecter les données sur les rapports d'inspections récentes de bâtiments, d'uniformiser ces données, de les nettoyer, de les traiter et enfin de les visualiser afin de prévoir sa mise en production sur le site Web de la CQCH.

IMPLANTATION D'UNE COOPÉRATIVE IMMOBILIÈRE AYANT LA CAPACITÉ DE RÉSOUDRE LES SITUATIONS DE GOUVERNANCE PROBLÉMATIQUE À L'INTÉRIEUR DU MOUVEMENT

Ce projet de recherche vise à mettre en place une coopérative immobilière capable de venir en aide aux coopératives d'habitation à risque de démutualisation. Le but est d'implanter une structure d'aide aux coopératives en difficulté en vue d'acquérir des ensembles immobiliers coopératifs menacés, de les redresser et d'en assurer la survie. En clair, il s'agira d'acquérir des actifs immobiliers coopératifs en situation de démutualisation, de maintenir leur tenure foncière, de redresser leurs affaires financières, immobilières ou associatives et de les réintégrer dans le réseau coopératif d'habitation. Ainsi, par ce projet de recherche, la CQCH souhaite définir les contours de la nouvelle structure en collaboration avec les instances gouvernementales et partenaires de l'habitation communautaire, notamment le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MIE), la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Caisse d'économie solidaire Desjardins ainsi que la SCHL.

ÉTUDE SUR LA CONVERSION D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF D'HABITATION (OSBL) EN FORMULE COOPÉRATIVE D'HABITATION : ACCOMPAGNEMENT D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Ce projet vise à développer un outil qui sera mis à la disposition des gestionnaires d'organismes communautaires ou d'OSBL d'habitation souhaitant envisager une continuation de leurs activités sous la formule d'une coopérative d'habitation. Ainsi, par ce projet de recherche, la CQCH souhaite identifier les motivations des organismes concernés, établir des paramètres de réussite, décortiquer les aspects légaux (conventions, loi, etc.) et surtout développer des outils d'accompagnement dans le contexte d'une telle continuation.

DÉVELOPPEMENT D'UN PRODUIT FINANCIER ALTERNATIF À L'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE ADAPTÉ AUX NOUVEAUX MODÈLES DE COOPÉRATIVES D'HABITATION

La CQCH désire entreprendre, en collaboration, notamment, avec des partenaires du secteur financier, des travaux, des recherches et des analyses en vue d'explorer la faisabilité d'un projet d'élaboration d'un produit financier ou d'un mécanisme représentant une solution de rechange à l'assurance hypothécaire traditionnelle offerte sur le marché.

En plus des partenariats avec des institutions financières, la CQCH envisage la possibilité de mettre à contribution les actifs nets (équité) détenus par les coopératives d'habitation ou encore par la Fondation pour le développement de l'habitation coopérative au Québec, afin de fournir aux prêteurs des garanties moins onéreuses pour les membres et mieux adaptées à notre modèle d'habitation que l'assurance prêt hypothécaire actuellement offerte sur le marché. Cela rendrait possible l'achat des unités par les membres avec une mise de fonds réduite (5 %), à un taux d'intérêt moins élevé que l'assurance hypothécaire traditionnelle, ce qui réduirait d'autant les charges à assumer pour les membres.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE PARTAGE DE RESSOURCES HUMAINES ENTRE COOPÉRATIVES D'HABITATION EN RÉGION ÉLOIGNÉE — LE CAS DE BAIE-COMEAU

Le présent projet consiste à réaliser une étude de faisabilité pour mettre en place en région éloignée un service de partage de ressources humaines entre cinq coopératives d'habitation non fédérées (membres auxiliaires) situées à Baie-Comeau. ●



ZOOM FÉDÉ

QUÉBEC • CHAUDIÈRE-APPALACHES



Romain Thibaud,
conseiller à la
vie associative et
formation, FECHAQC

LA FÉDÉRATION FÊTE BIENTÔT SES 40 ANS!

Pour l'occasion, nous souhaitons souligner les choses en grand et avons préparé un cahier spécial que nous vous invitons à consulter (voir l'encart au centre de la Revue).

Nous vous y présentons notamment les activités offertes gratuitement aux membres : plaques d'identification pour les coopératives, colloque de formation, prix bons coups, projet de verdissement, projet d'intercoopération, campagnes de promotion pour et avec les coops, etc.

C'est un plaisir et une fierté de pouvoir souligner toutes ces années de collaboration et de développement avec les membres. Nous espérons pouvoir vous recevoir physiquement en 2021 pour l'une de nos activités.

LE TRAMWAY ARRIVE BIENTÔT À QUÉBEC ET SON TRACÉ PASSE SUR VOTRE TERRAIN?

Dans le cadre du développement du réseau structurant de transport, la Ville de Québec requerra des parcelles de terrain et des servitudes. Certaines coopératives se trouvent sur le tracé du futur tramway et sont touchées par cette mesure. Les coopératives concernées ont reçu ou recevront sous peu une correspondance du service d'évaluation de la Ville de Québec.

Si c'est le cas de votre coopérative, n'hésitez pas : contactez la Fédération, nous pourrions vous fournir l'information nécessaire et vous appuyer dans les démarches d'évaluation ou de négociation avec la Ville. 418 648-1354, poste 2801.

UN NOUVEAU PROGRAMME POUR SOUTENIR LES COOPÉRATIVES ET LES INITIATIVES COLLECTIVES

La Fédération a mis sur pied le Programme de soutien aux coopératives et aux initiatives collectives.

Ce service permet aux coopératives, d'une part, d'avoir le soutien de la Fédération afin de résoudre un problème qui nécessite l'expertise de cette dernière (et qui n'aurait pas été résolu avec la consultation). D'autre part, le programme permet aussi à un groupe de coopératives d'être accompagné dans l'idéation, la gestion ou la planification d'un projet qui favorise l'intercoopération, la mutualisation ou l'engagement dans la communauté, en plus d'être un facteur de changement durable. Faites-nous part de vos projets!

Vous souhaitez en savoir plus? Contactez le service de consultation : 418 648-1354, option 3, ou info@fechaq.coop. Nous vous rappelons que tous les membres (que vous soyez administrateurs ou non) ont accès au service de consultation de la Fédération.

ENVIE DE DÉVELOPPER UNE NOUVELLE COOPÉRATIVE? UN PROJET DE CONSTRUCTION POUR UNE 2^e OU UNE 3^e PHASE?

Des terrains seront bientôt disponibles.

La Ville de Québec a annoncé son intention de rendre plus facilement accessibles certains terrains sur son territoire pour développer des projets d'habitation communautaire et sociale. C'est l'occasion de développer un projet de coopérative d'habitation, ou, pour votre coopérative, de s'investir dans un nouveau projet de développement!

Le Groupe de ressources techniques Sosaco et la Fédération accompagnent des groupes de personnes qui aspirent à fonder une coopérative d'habitation, afin de créer un milieu de vie qui leur ressemble et qui répond à leurs besoins tout en étant abordable. Nous accompagnons aussi les coopératives qui souhaitent développer une autre phase en vue d'ajouter de nouveaux logements!

Vous-même, un groupe de personnes ou votre coopérative songez à vous investir dans cette expérience? Faites-nous signe, nous aimerions vous rencontrer (info@fechaqc.coop).

**** SOSACO** informe, conseille et regroupe les individus et les organismes qui veulent développer leur projet d'habitation collective. Elle offre soutien et expertise aux groupes promoteurs coopératifs, aux organismes à but non lucratif en habitation ainsi qu'aux organismes communautaires.

Nos services sont toujours disponibles pour les membres, à distance, malgré le fait que les bureaux soient fermés au public.

** Services de consultation (pour tous les membres), formations, séances d'information, présidence d'assemblée : communiquez avec la réception pour demander des renseignements ou de la documentation.

** Service de gestion pour les coopératives

** Services de développement et de rénovation avec SOSACO ●



VOIR L'HABITATION AUTREMENT POUR INNOVER CONSTAMMENT

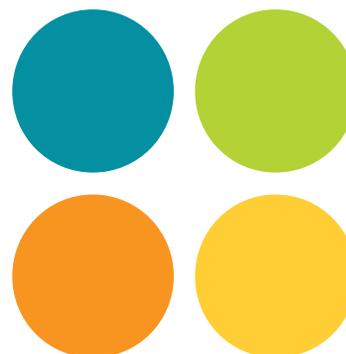
Il y a 70 ans, les coopératives d'habitation innovaient en proposant une nouvelle façon de se loger, à prix plus abordable et dans un esprit d'entraide. Depuis, la formule n'a cessé de gagner en popularité, avec plus de 30 000 logements au Québec, mais surtout, elle a su évoluer et répondre aux enjeux d'aujourd'hui.

« Les coopératives d'habitation ont souvent été des pionnières », fait remarquer Guillaume Brien, directeur général de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie. Dans les années 40, des quartiers entiers ont ainsi été créés, à Granby et à Val-des-Sources (Asbestos) notamment. « Dans bien des cas, les coopératives d'habitation étaient les premières à s'installer dans un secteur, attirant par la suite d'autres résidences, puis des commerces, donnant ainsi le ton au développement social et économique. »

À Racine, La Brunante a aussi marqué un tournant : cette coopérative d'habitations s'est adaptée pour répondre aux besoins des aînés. Depuis, d'autres coopératives du genre ont été créées, et l'une d'elles travaille même sur un projet de nouvelle coopérative d'habitation, mais destinée aux gens en perte d'autonomie. « Une coopérative existe par ou pour ses membres. On a un besoin? Qu'est-ce qu'on peut faire pour y répondre? On rassemble nos partenaires et on se lance! Le modèle coopératif démontre bien à quel point on peut aller vraiment plus loin quand on rassemble ses forces », rappelle M. Brien.

C'est d'ailleurs pour répondre aux besoins de coopérants souhaitant devenir propriétaires que de nouvelles coopératives ont vu le jour en Estrie. Le Havre des Pins, sur le Plateau McCrea à Sherbrooke, devient ainsi le premier projet de coopératives d'habitation en copropriété. Aussi en cours dans l'arrondissement Fleurimont, le Petit Quartier, avec ses minimaisons, est le premier développement du genre au pays. À Waterville, l'écoquartier de la Coop des Prés à Waterville, qui propose des maisons écoénergétiques en milieu rural, est une autre première provinciale. Comme quoi le modèle coopératif n'a pas peur de sortir des sentiers battus!

« Les dernières années sont très fertiles; comme Fédération, on n'a jamais été autant interpellée pour divers projets! » remarque Guillaume Brien qui, avec son équipe, travaille aussi à étendre au Québec une autre innovation estrienne, la médiation citoyenne corporative. « Les coopératives d'habitation sont aussi de plus en plus reconnues. Cette année, pour le grand tirage au profit de la Fondation du CHUS, c'est une minimaison du Petit Quartier qui sera en montre au Plateau St-Joseph! » ●





AGA DE LA CQCH EN VIRTUEL

Avec la pandémie qui a pris le monde entier par surprise, la CQCH a dû, comme organisation, s'adapter à la situation, de la mise en place du télétravail de nos employés aux méthodes de communication virtuelle. Comme la grande majorité de vos coopératives, la CQCH a dû faire face à cette crise de manière proactive, notamment pour la tenue de son AGA. Nous pouvons affirmer que sous le joug de la COVID-19, la CQCH a su tirer profit de l'expérience pour l'avenir.

Ainsi, c'est le 14 novembre dernier, alors que la quasi-totalité du Québec en est zone rouge, que la CQCH a pu tenir son assemblée générale annuelle via la plateforme ZOOM, et ce pour la toute première fois de son histoire. Un nombre important de participants se sont joints virtuellement à l'assemblée pour effectuer le dernier bilan de 2019, et ce de partout au Québec.

Bien qu'abrégée, la direction générale de la CQCH a pu dresser un portrait complet de ses activités 2019 aux délégués et membres présents. Les participants ont pris connaissance du rapport annuel diffusé sur PowerPoint, ont pris position sur la répartition des excédents et ont, nommé l'auditeur pour le prochain exercice financier et finalement, ont désigné les administrateurs de la CQCH.

Bienvenue à Madame Chrystine Lavoie qui remplacera M^{me} Carole Vallerand au sein du CA de la CQCH. Nous remercions Madame Carole Vallerand pour les 7 années qu'elle a donné pour le CA et nous lui souhaitons une bonne continuation. Pour voir la composition du nouveau CA, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la CQCH : <https://www.cooperativehabitation.coop/a-propos-de-nous/confereration/notre-equipe/>

Nous tenons à féliciter, Monsieur Marc De Koninck qui a su présider l'assemblée brillamment et avec humour l'événement en dépit des nombreuses contraintes. L'événement, nous croyons, fut un succès!

En terminant, la CQCH tient à remercier les fédérations membres ainsi que l'ensemble des coopératives membres qui ont su en 2019, mais surtout en 2020, maintenir le cap en ces temps difficiles pour offrir un environnement sécuritaire, de qualité à l'ensemble des ménages coopératifs du Québec. Souhaitons-nous une année 2021 plus calme et sereine. Joyeuses fêtes et une bonne et heureuse année 2021, à vous et vos proches! ●



Paquet & Tremblay S.E.N.C. 418-698-5400
Téléphone

CPA COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS 418-698-4940
Télécopieur

paquettremblaycpa@videotron.ca

Certification - Fiscalité

138, rue Price Ouest, bureau 104, Chicoutimi, (Québec) G7J 1G8

MONTÉRÉGIE



Laurent Bigard,
directeur général
de la FECHAM

PROFITONS DE LA PANDÉMIE POUR NOUS RÉINVENTER

Depuis le mois de mars 2020, notre vie a complètement basculé, et le monde des coopératives n'a pas été épargné. Bien au contraire, plus que jamais, vivre en coopérative se révèle être une solution et une réponse bien concrètes au douloureux problème du logement, accru par cette crise sans précédent.

Nous sommes tous conscients qu'en période difficile et incertaine, les ressources sont vitales à notre survie, et la FECHAM continue à tout mettre en œuvre pour que ses membres soient toujours soutenus dans leurs missions coopératives. Depuis le début de cette crise, nos équipes ont travaillé sans relâche en vue de poursuivre le service aux membres et d'assurer le maintien de l'ensemble des services offerts par la Fédération. Nous n'avons pas hésité à nous réinventer afin de trouver des solutions innovantes devenues nécessaires pour contrer les multiples obstacles imposés par la lutte à cet ennemi invisible.

Les défis ne manquent pas et nous y faisons face tant sur le plan interne, puisque nous-mêmes sommes frappés par les diverses mesures de santé publique, que sur celui de nos interventions à l'égard des coopératives. Mais à la FECHAM, nous avons choisi de voir le verre à moitié plein, et de nombreuses et nouvelles solutions sont proposées à nos membres pour leur faciliter la poursuite de la gestion de leurs coopératives. Diverses ressources d'interventions à distance ont été mises à leur disposition : solutions de visioconférence prêtes à utilisation, solutions adaptées de paiement à distance pour les fournisseurs, solutions virtuelles de collecte de loyers et bien d'autres moyens pour vous faciliter la vie.

Les solutions innovantes ne doivent pas provenir d'une seule source de connaissance, et l'intercoopération est capable de les multiplier. N'hésitez pas à nous partager vos savoirs pour que l'ensemble des coopératives puisse en profiter. La Fédération demeure à l'écoute de tous ses membres afin de repenser son bouquet de services et de l'adapter le plus possible à leurs besoins actuels.

Plusieurs services en ligne avaient été mis en place sur notre portail, juste avant la crise : <https://services.fecham.coop/>. De nombreux services et diverses informations sont directement accessibles aux membres de façon simplifiée. Le principe? Une information, un clic. Une nouvelle page vous permet d'obtenir en un clic unique les dernières informations sur les mesures gouvernementales adaptées au quotidien des coopératives et revisitées par nos principaux partenaires : <https://services.fecham.coop/covid-19/>. Ainsi, nos coopératives d'habitation peuvent instantanément connaître les bonnes pratiques pour assurer la sécurité de leurs membres, tout en maintenant leurs activités. Mais nous sommes conscients que nous devons aller encore plus loin!

Au début de l'année 2020, nous avons lancé une nouvelle formule de capsules de formations récurrentes programmées sur toute l'année. Cette innovation répondait à une demande précise de nos membres, soit celle de leur offrir un soutien ciblé basé sur les réalités du terrain avec la possibilité de moduler ces formations en fonction du besoin et de la disponibilité de chacun. Après le franc succès des premiers ateliers, nous avons dû mettre fin temporairement à cette formule à cause des mesures imposées par la Santé publique en début de pandémie.

Toutefois, nous sommes actuellement à l'étude d'une nouvelle formule encore plus alléchante pour tous nos membres sur l'ensemble du territoire. Une plus large diffusion sera possible grâce à la technologie de la visioconférence et le contenu sera accessible en ligne. La formation sera enrichie par la suite.

Un calendrier annuel de formation 2020-2021 sera disponible sous peu sur notre portail <https://services.fecham.coop/> et annoncé sur notre site Web <https://www.cooperativehabitation.coop/monteregie/> ainsi que sur les médias sociaux.

Pour finir, nous avons le plaisir de vous annoncer que depuis septembre dernier, deux nouvelles recrues très expérimentées ont joint les équipes de la Fédération. Nous souhaitons la bienvenue à Édith Ouellette (administration et accueil aux membres) et à Francis Drouin (département technique). Leur expertise bonifiera assurément nos services.

L'Assemblée générale annuelle de la Fédération est prévue le samedi 23 janvier 2021. Les détails de cette journée vous seront transmis par les voies de communiqués habituels ainsi que sur nos médias sociaux. ●

Sylvestre Painchaud + associés

M^e Normand Painchaud
M^e Catherine Sylvestre
M^e Benoit Marion
M^e Marie-Anaïs Sauvé
M^e Gilles G. Krief
M^e Vincent Blais-Fortin
M^e Giacomo Zucchi
M^e Myriam Donato

On pratique votre droit

Établi dans le sud-ouest de Montréal depuis 1981, notre bureau d'avocats dispose d'une solide expérience en droit des coopératives. Notre équipe offre aux coopératives d'habitation des services juridiques de qualité et adaptés à leurs besoins particuliers, tels que :

- Fournir des opinions juridiques dans le cadre d'un conflit avec un membre et/ou un locataire;
- Représenter la coopérative devant les tribunaux (Régie du logement, Cour du Québec, Cour Supérieure);
- Réviser les règlements de la coopérative (régie interne, contrats de membre, politiques etc.);
- Superviser une procédure de sanction à l'égard d'un membre (suspension ou exclusion);
- Valider les avis qui doivent être envoyés aux locataires (avis de modification du bail, avis de travaux majeurs, etc.);
- Rédiger des mises en demeure;
- Fournir des conseils juridiques en matière de droit civil général et représenter la coopérative en cas de litige, notamment en cas de problèmes de vices de construction.

740, avenue Atwater, Montréal (Québec) H4C 2G9 • Téléphone: 514 937-2881 • Fax: 514 937-6529 • info@sfpavocats.ca

RONA

PROGRAMME PRIVILÈGE CONÇU
SPÉCIALEMENT POUR LES MEMBRES
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

CQCH
CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

ÉPARGNEZ JUSQU'À

15%

*Escompte applicable sur le prix de détail
(avant taxes) selon la catégorie de l'article.

*Le programme privilège ne s'applique pas sur les commandes spéciales. Uniquement valide sur les achats facturés au nom de votre entreprise et chez tous les magasins participants seulement. Pour obtenir la liste complète des magasins participants, veuillez consulter le site www.cooperativehabitation.coop. Le service de livraison peut varier selon le magasin et la région. Le programme privilège exclut toute forme de remboursement rétroactif. Le programme privilège ne peut être jumelé à aucune autre promotion ni aux bénéfices offerts par la carte RONAvantages. Le programme privilège peut être modifié en tout temps et sans préavis. Le programme est valide jusqu'au 31 décembre 2020. md/mc Marque déposée/de commerce d'AM Royalties Limited Partnership, employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et RONA inc.



OUTAOUAIS



Raphaël Déry,
directeur général
de la FIHAB

DES PROJETS POUR CONTINUER D'AVANCER!

Notre équipe s'est restructurée depuis le mois de septembre pour accueillir deux nouvelles recrues. Ma collègue, Aminata Kaba, occupe le poste d'agente de soutien aux opérations, tandis que j'assure la relève de ma prédécesseure au poste de conseillère à la Coopération, avec les grands défis qui l'accompagnent!

Cette année si particulière nous a obligés à limiter nos déplacements et nos contacts sociaux. Pour la sécurité de tous, nous avons fait le choix de nous unir en nous éloignant physiquement les uns des autres. Cependant, cela ne nous a pas empêchés d'avancer et d'échanger, de nous rapprocher en soutenant des causes communes. Bien au contraire, ce fut le moment de nous aventurer, de donner une impulsion à un système économique et social de proximité, d'utiliser cet aparté pour créer, avec et pour notre communauté. L'inspiration, l'entraide et la communication sont nos alliées en ces temps anxiogènes propices à l'isolement.

EN PARLANT D'INSPIRATION

Dans la région de l'Outaouais, des acteurs de l'économie sociale continuent de se lever! Ces acteurs représentent des occasions de partenariats et de projets à inventer avec les coopératives. La crise, ils la traversent eux aussi, mais ils s'en servent davantage pour promouvoir les bienfaits de leurs projets! Ils apportent des solutions et des réponses à des citoyennes et citoyens qui ont besoin d'être guidés. Comme eux, participons à la reconnaissance du Mouvement coopératif, vecteur de l'économie sociale, qui a tant à offrir à nos communautés.

La Semaine de la coopération en octobre nous a donné un temps de reconnaissance, aussi court soit-il, et nous avons su le saisir! Nous avons profité de l'occasion pour mettre en valeur des coopératives de solidarité de la région grâce à deux concours organisés en ligne. C'est ainsi que les coopératives Le Marché de l'Outaouais et de Yoga de Gatineau ont accueilli toutes deux un nouveau membre.

EN PARLANT D'ENTRAIDE

Nos membres aussi nous inspirent! Nombreux sont ceux qui se sont impliqués tout au long de cette pandémie au sein de leur communauté. Nous les avons écoutés partager leurs initiatives inspirantes dans le cadre d'un atelier offert en mai dernier. Un échange qui a mis en lumière leurs belles actions : une vente de toiles pour soutenir des organismes en sécurité alimentaire, des repas et cadeaux offerts aux travailleurs essentiels, des membres qui font l'épicerie pour d'autres, etc.

EN PARLANT DE COMMUNICATION

Ma priorité est de construire une communication efficace entre la Fédération et les coopératives et de développer le lien d'usage et de réciprocité. Nous enrichissons nos

contenus, nous sommes là pour soutenir les coopératives et leurs membres, mais qui sont-ils, quelles sont leurs attentes vis-à-vis la Fédération et le poste de conseillère à la coopération, et surtout, quels sont leurs besoins? C'est pour répondre à ces interrogations que nous avons développé un formulaire de mise à jour de nos données et que nous l'avons fait parvenir à l'ensemble des conseils d'administration (CA) des coopératives affiliées. La mise à jour de notre liste de contacts est un enjeu majeur des fédérations, notamment en raison des mouvements à l'intérieur des coopératives.

Cette initiative nous a menés plus loin que prévu, et nous avons décidé d'investiguer en profondeur... Quels sont les comités qui composent les coopératives? Qui sont les personnes qui s'y impliquent? Quelles compétences recherchent les coopératives lors de leur sélection de candidats? Quels sont leurs besoins en matière de formation, d'accompagnement et de service? Quels sont les canaux de communication à l'intérieur des coopératives, du CA vers les membres en passant par les comités? Comment l'information transite-t-elle? De précieuses données, qui nous permettent aujourd'hui de progresser dans notre approche d'accompagnement à travers notre nouveau programme de formations.

Nous avons profité de cette correspondance avec les administrateurs pour vérifier la véracité de nos informations quant aux caractéristiques des logements. Grâce à leur collaboration, nous avons pu mettre à jour notre site Web! Cette actualisation contribue à la satisfaction des citoyennes et citoyens dans leur recherche de logement, déjà si difficile.

Enfin, que de bonnes nouvelles du côté du développement de nouvelles coopératives d'habitation! La coopérative de quartier de la Petite Chaudière s'est constituée en octobre 2020 avec pour ambition la construction de logements abordables et coopératifs dans un quartier de Gatineau en proie à l'embourgeoisement. La coopérative de solidarité Cohabitat Wakefield continue elle aussi son avancée vers l'obtention d'un futur terrain. Nous les accompagnons dans leurs projets [avec le soutien du Groupe de Ressources techniques Loge-Action] qui s'inscrivent dans notre souhait de défendre le plus vaste chantier de construction de coopératives d'habitation en Outaouais!

Estelle Vandier,
conseillère à la coopération à la FIHAB ●

SAGUENAY



Dennis Bolduc,
directeur général

INFORMATIONS DE VOTRE FÉDÉRATION

AGA 2020

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 19 septembre dernier à l'Hôtel Delta Saguenay. Près de quarante personnes ont contribué à son succès. Malgré les règles sanitaires et les mesures de distanciation, cette assemblée a été particulièrement ponctuée de chaleur humaine.

Deux administrateurs sortants, Annick Bernier et Martin Routhier, ont été réélus pour un autre mandat de deux ans. Huguette Bouchard, Louise Munger et Michel Légaré complètent le conseil d'administration.

NOMINATION

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de Sara St-Hilaire au poste de responsable des services administratifs et associatifs. Sara détient un baccalauréat en sciences comptables et vient de terminer les examens de l'Ordre des CPA.

Sara est en poste depuis le 16 septembre dernier.

Bienvenue parmi nous! ●



UNE COOPÉRATIVE D'HABITATION TOUT EN COULEURS AVEC BÉTONEL-DULUX



PROFITEZ D'UN ESCOMPTE DE 40 %

sur les peintures Bétonel-Dulux dans l'un des 70 magasins corporatifs au Québec.

Sur présentation de votre **carte multiservices CQCH**, Bétonel-Dulux vous offre des produits de première qualité et met toute son expertise à votre service afin de vous aider à réaliser vos projets avec succès.

Consultez le site Internet betonel.com pour trouver le magasin Bétonel-Dulux le plus près de votre coopérative d'habitation.



Véronique Lussier,
FECHMACQ

DES NOUVELLES DE LA FECHMACQ



LA FECHMACQ S'AGRANDIT!

Au cours du mois d'août, la FECHMACQ a embauché deux nouvelles personnes pour agrandir son équipe, dans le but d'offrir un service plus diversifié à ses membres. En effet, Isabelle Allard prend la relève comme conseillère en gestion, tandis que Pascale Courchesne relève de nouveaux défis comme chargée de projets. Véronique Lussier est, quant à elle, adjointe administrative.



Nous leur souhaitons à toutes du succès dans cette nouvelle aventure!

UN CONCOURS DES PLUS INTÉRESSANTS!

La FECHMACQ lance un tout nouveau concours pour ses membres, dont le thème est «La coopération en temps de COVID-19».

Pour y participer, les membres doivent écrire un court texte nous racontant comment le principe de coopération a su être mis de l'avant dans leur coopérative dans le contexte de la pandémie.

Pour participer, votre texte doit être reçu au plus tard le 31 janvier 2021 à 16 h, par courriel à info@fechmacq.ca, ou par la poste, à l'adresse suivante : 235, rue Hériot, bureau 230, Drummondville (Québec) J2C 6X5

Les prix à gagner : 2 cartes cadeaux d'épicerie d'une valeur de 50 \$ chacune. Le tirage au sort aura lieu le 3 février 2021.

VIVE LA TECHNOLOGIE!

Rien n'arrête les membres de nos coopératives, pas même la COVID-19! On ne peut plus faire de réunion en présentiel? Aucun problème, on se réorganise, on est créatif, on est proactif.

Les conseillères en gestions de la FECHMACQ ont rassemblé leurs administrateurs des différentes coopératives d'habitation en vue de tenir les réunions de leur conseil d'administration respectif sous une forme différente. Certains membres y ont participé lors d'une conférence téléphonique, tandis que d'autres ont procédé à une rencontre en visioconférence (application Zoom).

La FECHMACQ a donc profité de l'occasion pour aider ses membres dans l'apprentissage de ces nouvelles technologies.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020

Toutes les coopératives ainsi que la Fédération ont l'obligation légale de tenir une assemblée générale annuelle dans un délai de six mois suivant la fin de leur exercice financier.

Dans le contexte actuel où tous les rassemblements sont proscrits, le ministère de l'Économie et de l'Innovation fera preuve de tolérance dans l'application des dispositions de la Loi à cet effet.

Lorsque les rassemblements seront de nouveau permis, le ministre annoncera les nouveaux délais pour la tenue de votre assemblée générale et la remise de votre rapport annuel. ●

L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE LOGEMENT

Le 6 octobre dernier, la conclusion de l'Entente Canada-Québec sur le logement a été officialisée par M. Ahmed Hussen, ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social, M^{me} Andrée Laforest, ministre provinciale des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Pablo Rodriguez, leader du gouvernement à la Chambre des communes et M^{me} Sonia LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne.

Cette entente, dont les termes s'échelonnent sur une période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028, prévoit un financement fédéral de 1,84 G\$, soit l'équivalent de celui du Québec. Son objectif est d'améliorer le logement social et abordable au Québec de même que les conditions des ménages québécois. De plus, l'entente démontre le désir commun des gouvernements de réduire le nombre de ménages québécois ayant des besoins en logement abordable.

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

«La COVID-19 a rappelé aux Canadiens que d'avoir un chez-soi est essentiel pour notre santé et notre bien-être. En travaillant avec nos partenaires provinciaux, le gouvernement du Canada est en mesure de faire sa part pour améliorer et accroître le nombre de logements abordables pour les familles du Québec. C'est en travaillant ensemble que nous traverserons cette période difficile. Cette entente offrira aux familles québécoises vulnérables une plus grande tranquillité d'esprit et les gardera au chaud et en sécurité dans une demeure qu'elles pourront appeler la leur.» (Communiqué de presse, 6 octobre 2020)

Cette entente comporte trois volets :

- Volet **Priorités du Québec** (272,5 M\$) : permet au Québec de financer des projets en fonction de ses propres priorités, notamment l'accessibilité, les réparations et la construction de nouveaux logements abordables, dont Accès-Logis.
- Volet **Initiative canadienne de logement communautaire** (1,12 G\$) : a pour objectif, notamment, de préserver et de régénérer les logements sociaux, principalement pour les HLM dont les ententes de financement avec le gouvernement fédéral prennent fin entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2028.
- Volet **Allocation canadienne pour le logement** (454,3 M\$) : constitue une aide à la personne qui bonifiera le programme actuel Allocation-logement de la SHQ.
- Cette entente prévoit des sommes de 159,3 M\$ pour le Québec à être accordées avant le 31 mars 2021 pour le logement.

Les acteurs du secteur de l'habitation du Québec continueront d'avoir accès au Fonds national de co-investissement pour le logement. De ce fait, un comité mixte fédéral-provincial sera créé dans le but de permettre aux acteurs du milieu de fixer les orientations optimales de ce financement octroyé par la SCHL, et ce, en déterminant les investissements en fonction de leurs priorités.

L'apport financier du Canada soutient les initiatives et les priorités du Québec en matière d'habitation. La SCHL, quant à elle, pourra user des informations provenant de la SHQ en vertu de cette entente afin de déterminer si les cibles fédérales de la Stratégie nationale sur le logement ont été atteintes. ●



CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

La coopérative financière de l'habitation communautaire au Québec

Des avantages exclusifs pour
les coopératives !

Toute coopérative membre de la CQCH
peut bénéficier :

- de la gratuité des services administratifs
- de meilleurs taux d'intérêt pour les placements
- des services-conseils spécialisés en habitation

Contactez-nous pour planifier vos projets !

3 centres de services pour vous servir

Québec • Montréal • Lanaudière



730

organismes
en habitation
membres



380 M\$

investis
en habitation
communautaire

1 877 647-1527
caissesolidaire.coop

 Desjardins

« JARDINONS NOS BALCONS! » : UN PROJET MOBILISATEUR POUR LES AÎNÉS

Nos citoyens aînés vivant en logement social ou communautaire avaient besoin, plus que jamais dans le contexte de la COVID-19, de vivre du bonheur et d'occuper leur quotidien avec un projet personnel agréable. Comment briser l'isolement, redonner de l'espoir et promouvoir une saine alimentation? En développant une initiative régionale qui permet à 1 000 aînés de devenir jardiniers le temps d'un été.

C'est avec une grande fierté que le Comité des partenaires régionaux du soutien communautaire en logement social et communautaire de Chaudière-Appalaches, animé par le CISSS de Chaudière-Appalaches, a développé un important partenariat avec Desjardins, Garant, la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches et la Société d'habitation du Québec afin d'équiper 1 000 balcons de jardinières et de tout le nécessaire pour favoriser la création d'un petit jardin chez soi, et ce, partout dans la région. Cette organisation et la logistique de distribution n'auraient pas été possibles sans la précieuse collaboration de partenaires : organisateurs et organisatrices communautaires, serres, jardinerie, municipalités et bénévoles.

Ce projet mobilisateur contribue à la réduction des inégalités accentuées par la pandémie, promeut la santé mentale et une saine alimentation pour tous, et ravive l'espoir dans le cœur des aînés. ●



Obtenez un service simple et gratuit !

Le programme Éconologis vous permet :

-  d'obtenir de judicieux conseils en matière d'économie d'énergie ;
-  de bénéficier de matériels écoénergétiques gratuitement ;
(ampoules DEL, pomme de douche à débit réduit, isolation portes et fenêtres, etc.)
-  d'augmenter le votre confort à la maison !

Pour vous inscrire
1 844 303-7333

ÉCONO
LOGIS 

**COUREZ LA CHANCE
DE GAGNER**

1000 \$ D'ÉPICERIE AVEC
ÉCONOLOGIS !

Des conditions s'appliquent. Le concours est organisé par Expertbâtiment, prestataire de service du programme Éconologis.



Bonjour, Madame Coop,

Je vous écris aujourd'hui à titre de président de ma coopérative. Lors de notre dernière réunion, beaucoup de questions liées à la pandémie ont été soulevées. L'aspect qui a suscité le plus d'interrogations est tout ce qui concerne le déroulement de l'assemblée générale annuelle.

Notre exercice financier se terminant le 30 juin, nous tenons habituellement cette assemblée en novembre ou en décembre. Cette année, nous ne savons pas comment pourra se dérouler celle-ci en raison des mesures sanitaires actuelles. Nous aimerions également savoir si sa tenue est obligatoire. L'idéal serait bien certainement qu'elle ait lieu, mais la sécurité de nos membres est notre priorité.

Je m'en réfère donc à vous pour que nous puissions mieux orienter nos démarches.

*Mes sincères salutations,
Président Sécurité Coop*

LE COURRIER DE MADAME COOP



Bonjour, Monsieur Président Sécurité Coop,

Comme vous l'avez mentionné, la santé et la sécurité des membres sont les plus grandes priorités en ce moment, et vous faites bien de vous en préoccuper. De plus, tous les membres doivent suivre les indications et les recommandations de la Santé publique; vous devez donc le rappeler autant de fois que nécessaire par divers moyens de communication : affiches, courriels, etc.

Voici les recommandations ayant trait à l'organisation des assemblées en ce temps de pandémie :

Il est important de préciser qu'habituellement la Loi sur les coopératives impose à celles-ci de tenir une assemblée générale annuelle, avec la présence physique de leurs membres, dans un délai de six mois ou moins, selon leur convention, suivant la fin de leur exercice financier.

Cependant, il est temporairement permis aux coopératives de tenir une assemblée générale annuelle à l'aide d'outils technologiques qui permettent à tous les membres de communiquer en temps réel entre eux. Lorsqu'un vote secret est requis, il doit être tenu par tout moyen de communication permettant de recueillir les votes et d'en préserver le caractère secret.

Il faut également noter que le ministère de l'Économie et de l'Innovation fait actuellement preuve d'une plus grande souplesse et permet le report des assemblées pour les coopératives qui n'ont pas les moyens de les tenir par voie électronique ou qui ne désirent pas procéder ainsi.

Par conséquent, les coopératives qui ne tiendront pas leur assemblée de façon virtuelle ne seront pas pénalisées à cause d'un retard. Tant que le gouvernement et la Santé publique n'autorisent pas les rassemblements, les coopératives pourront retarder leur assemblée annuelle.

Si votre coopérative pense tenir son assemblée par voie électronique, voici trois règles de base qu'elle doit considérer :

1. Le droit de parole est essentiel à la tenue d'une assemblée, donc tous les membres doivent pouvoir communiquer entre eux et être entendus de manière immédiate, tout au long de la rencontre.
2. Tous les membres ont le devoir de participer à l'assemblée,

il faut donc s'assurer qu'ils ont tous un moyen de pouvoir y prendre part.

3. Advenant le cas où aucune décision majeure ne devait être prise par la coopérative, il est préférable de reporter l'assemblée à un moment où les consignes gouvernementales le permettront.

Dans le cas où il serait impératif de prendre une décision importante, par exemple en vue d'adopter un règlement d'emprunt, la meilleure option est de tenir une assemblée générale extraordinaire par voie électronique sur ce seul point.

Si, après réflexion, votre coopérative souhaite tenir son assemblée générale annuelle par voie électronique, voici quelques suggestions pour faciliter le tout :

- Transmettre toute l'information aux membres, préalablement;
- Demander aux membres de soumettre leurs questions par écrit, avant l'assemblée, pour qu'elles soient prises en compte;
- Inviter les membres à poser leur candidature avant l'AGA, en prévision de l'élection;
- Utiliser des plateformes en ligne et fournir aux membres des bulletins de vote avec les choix à cocher pour les élections et les éventuelles décisions à prendre. Invitez-les à les remettre par courriel, avant la fin de l'assemblée. Les résultats pourront alors être dévoilés au cours de la rencontre.

Cela représente tout un changement sur le plan des activités, mais c'est réalisable. Il faut toutefois garder en tête que le report est la meilleure option dans les circonstances actuelles.

En terminant, je vous informe que le ministère de l'Économie et de l'Innovation accepte les rapports annuels, dans la mesure où les états financiers ont été adoptés par le conseil d'administration, comme prévu à la Loi. Le Ministère est également compréhensif quant à la production du plan d'entretien quinquennal.

Je vous rappelle également qu'il ne faut pas oublier de mettre à jour le registre des entreprises.

Contactez votre Fédération si vous avez besoin d'aide.

Mes sincères salutations,
Madame Coop

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE À SOCODEVI

Le conseil d'administration de SOCODEVI a récemment procédé à la nomination de Suzanne Mailhot, de Promutuel Assurance, à titre de présidente de l'organisation. Mme Mailhot remplace Cécile B. Pichette, de la coopérative Citadelle, qui a conclu son mandat à la présidence.



Suzanne Mailhot compte sur une expertise de plus de trente ans dans les domaines du développement organisationnel et de la planification stratégique. Propriétaire d'une entreprise-conseil depuis 1990, elle partage son expertise en siégeant sur différents conseils d'administration et conseils consultatifs à titre de conseillère et d'animatrice.

Présidente de Promutuel Assurance Bois-Francs depuis 2011, Mme Mailhot est également administratrice au sein du conseil d'administration du Groupe Promutuel, 4^e assureur de dommages au Québec. Son engagement au sein de SOCODEVI a commencé en 2013, lorsqu'elle est devenue membre du conseil d'administration de notre organisation. Croyant à l'importance du rôle de SOCODEVI, elle s'est également engagée comme administratrice de la Fondation SOCODEVI, poste qu'elle occupe depuis plusieurs années.

Pour sa part, M^{me} Cécile B. Pichette termine son mandat à la présidence, mais poursuit son engagement comme administratrice. Tout le réseau (SOCODEVI, son personnel et toutes ses institutions membres) tient à la remercier pour sa contribution remarquable après 13 ans d'engagement fidèle au sein du conseil d'administration et dans différents projets.

Pour en savoir plus sur le réseau d'institutions membres de SOCODEVI, visitez le <https://socodevi.org/reseau/>



ASSUREZ VOTRE COOPÉRATIVE CONTRE LES IMPRÉVUS

LES CONSÉQUENCES PEUVENT VITE VOUS SUBMERGER

BÉNÉFICIEZ D'UNE PROTECTION QUI
VOUS CONVIENT ET RÉDUISEZ VOS
FRAIS LIÉS À L'ASSURANCE AVEC :

ASSURTOIT

Offert par EgR, ASSURTOIT est un programme
d'assurance exclusif, conçu sur mesure pour répondre
aux besoins spécifiques des coopératives d'habitation.

EgR

STRATÈGES
EN ASSURANCE

COMMUNIQUEZ AVEC :

Suzanne Prévost

Courtier en assurance de dommages
Responsable du programme

1 800 463-2830 ou 418 659-4848

L'assurance est souscrite par :

La Souveraine, compagnie d'assurance générale
membre du Groupe Co-operators Limitée



CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION